

PRIX : 20 FRANCS

# REVUE DE LA FRANCE LIBRE

JUIN 1948



NUMÉRO 9

VIENT DE PARAITRE

# LE GÉNÉRAL LECLERC

ALBUM HORS SÉRIE

édité par "FRANCE ILLUSTRATION"

— pour —

L'ASSOCIATION DES FRANÇAIS LIBRES

40 pages 28 × 38 cm. — 90 photos

---

---

— ENVOI —

France et Union Française contre mandat de 200 francs

adressé à L'ASSOCIATION DES FRANÇAIS LIBRES

C. C. P. PARIS 5.126-45

---

---

CET ALBUM EST VENDU AU PROFIT DES ŒUVRES SOCIALES

DE L'A. F. L.

# LA REVUE DE LA FRANCE LIBRE

paraît tous les mois

N° 9 JUIN 1948

## SOMMAIRE

|  |  |
|--|--|
| LES JEUNES VOLONTAIRES DE JUIN 1940. ... .. 3  |  |
| par Raymond KWORT.   |  |
| " 18 JUIN 1941 " ... .. 5  |  |
| par le Général De LARMINAT.  |  |
| RETOUR 1944... .. 6  |  |
| LES ARTILLEUR A BIR-HACHEM... .. 7   |  |
| par le Commandant CHAVANAC.  |  |
| " Q.D.M.-48 " OU L'AVION PERDU ... .. 10   |  |
| par J. ZIMMERMANN — Prix Albert Londres 1939   |  |
| ECHOS DE NOS SECTIONS. ... .. 12   |  |
| NOS INFORMATIONS... .. 15  |  |
| COURRIER DES AMICALES... .. 19   |  |
| SEMAINE DE LA FRANCE LIBRE... .. 20  |  |
| CÉRÉMONIES DU 18 JUIN A PARIS ... .. 21  |  |
| LA CARTE DU COMBATTANT ... .. 22   |  |
| LE COMITÉ DE LIAISON DE LA RÉSISTANCE MILITAIRE<br>FRANÇAISE, par Maurice BLUM ... .. 25 |  |
| LES FRANÇAIS LIBRES A L'HONNEUR ... .. 26  |  |
| SOUSCRIPTION POUR LE MONUMENT AUX MORTS<br>DE LA FRANCE LIBRE ... .. 27                  |  |
| CARNET DE L'ASSOCIATION ... .. 28  |  |
| NOS PETITES ANNONCES ... .. 30   |  |

Le numéro : 20 francs.

Abonnement : Un an : 200 francs.

“ LA REVUE DE LA FRANCE LIBRE ”, ÉDITÉE PAR L'ASSOCIATION DES FRANÇAIS LIBRES

RÉDACTION-ADMINISTRATION : 12, Rond-Point des Champs-Élysées, PARIS-8<sup>e</sup>. Tél. : ÉLYSÉES 90-85, 90-86, 90-87, 77-14

Adresse télégraphique : FREEFRÉCH-PARIS — C. C. P. PARIS. 5.126-45

Le Gérant : R. AUBERT.

## Les jeunes volontaires de juin 1940



Tout le début ne fut qu'un chahut d'enfants à l'échelle d'une nation. Depuis des semaines, une presse qui ne savait plus qu'inventer, une radio qui n'avait rien à dire, avaient jeté le trouble dans l'âme des enfants que nous étions. Et soudain, une avalanche de désastres ; les jeunes ne comprenaient pas encore, les vieux ne comprenaient plus. Une chose comptait pour nous. Nous allions n'être plus libres. Un Allemand au casque lourd sur un faciès lourd, à l'esprit lourd dans un corps lourd, dirigerait, ordonnerait, permettrait ou interdirait chacun de nos actes et gestes. La fuite commença, sans but.

Tous, étudiants, lycéens, jeunes ouvriers, apprentis, nous fuyions et dans la fuite, nouveau miracle, la voie nous était brusquement indiquée. Un homme, à Londres, refusait cette abdication.

Nous allions le suivre.

Et, des côtes de Bretagne, du golfe de Gascogne, des marais de Vendée, les enfants de France, tels une volée de moineaux, couraient à la guerre.

L'arrivée en Angleterre fut un temps d'arrêt. Nous étions répartis dans les camps de surveillance ; les quelques jours que chacun de nous y passa, furent utilisés à

réfléchir. Nous n'avions, pour la plupart, jamais quitté nos parents. Et combien avaient déjà passé la mer ? Nous avions soudain l'impression d'avoir fait quelque chose de grave, peut-être répréhensible et surtout très important. Mais la confiance que donne la maturité, peu l'avaient.

Au bout de quelques jours, un officier, le capitaine BERGER, vint nous voir de la part du Général DE GAULLE. Vêtu d'un costume sport beige, ce civil à la voix de soldat nous parla, lentement, les mains sur la table.

Et devant lui, attendant de pouvoir crier « oui », une centaine de jeunes, espérant qu'on leur ferait la grâce de les laisser se battre. Il ne fit pas de longs discours. Il promit des armes et demanda des hommes pour s'en servir. Il promit du vin, tant mieux. Il promit de la gloire, bravo. Il promit de la peine, tant pis !

De ce jour, tout changea dans nos esprits. Il nous avait demandé de venir nous battre, le pouvoir de décider avait été nôtre. Nous étions donc des hommes. Nous allions nous conduire en hommes.

Volontaires, nous l'étions. Et gardes, corvées, tout ce qui est ennui pour le soldat fut joie pour nous, l'Idéal, le Rêve, « Servir ».



Après quelques jours passés à Londres où nous vîmes pour la première fois celui qui allait être notre chef, ce fut Aldershot, l'uniforme et l'école du soldat; nous avions un fusil entre les mains et si grande était notre hâte de nous en servir que l'ordre de débarquer immédiatement sur les côtes de France eût été exécuté avec joie.

Autour de nous les vieux légionnaires, recuits de soleil, les anciens au retour de Norvège, les rescapés de Dunkerque, nous regardaient avec affection et nous guidaient de leur expérience.

Plus de philo, plus de maths, plus d'établis et fi des pupitres! La jeune France voulait rentrer chez elle, mais en maîtresse.

Parfois, quand un peu de loisir nous était laissé, quelques photos, un médaillon venaient rappeler au « soldat » qu'hier encore il était un enfant; un haussement d'épaules, un reniflement, un revers de main frottant rageusement les yeux humides et le soldat décidait que l'attendrissement n'est pas digne des grands combattants.

Pas de discours, pas de grosse caisse. La seule musique fut celle de nos timides premières parades. Un Roi venait nous voir, un Field-Marshal nous inspectait.

Nos chefs, des jeunes de cœur, pleins d'allant, et des noms qui à nos oreilles sonnaient comme des trompettes : DETROYAT, MONCLAR, VOLVEY, CAZAUX...

Quelques tanks, quelques canons, un champ de manœuvre baptisé « le terrain du saut de lapin »; après l'école communale, celle du groupe. Et la bouteille de stout que nous promit un jour le chef de section n'était pour rien dans les résultats.

Chaque jour, déchiffrant mot par mot les journaux anglais, nous essayions d'avoir des nouvelles du pays, du village, du foyer. Et chaque jour nous apportait l'écho d'une nouvelle faiblesse, d'un nouvel abaissement. Chaque jour nous fortifiait dans la résolution d'aller jusqu'au bout de nos peines, jusqu'à la fin de la honte, pour voir un jour le soleil briller de nouveau chez nous!

Par Liverpool, vers l'Afrique française, nous partîmes le 31 août 1940 pour la vraie guerre, celle où l'on tombe sans se relever, celle qui grandit aussi. Et dans l'éther, Londres criait : « Soixante-quatorzième jour de la lutte du peuple français pour sa libération »!

Nous étions trois mille.

Raymond KWORT,  
Ex-1<sup>er</sup> R.F.M.

## “ 18 Juin 1941 ”



« 18 Juin d'angoisses et d'incertitudes ».

Échec britannique en Lybie, échec aux Balkans, perte de la Crète, révolution en Irak. La guerre se rapproche de ce Moyen-Orient que nous savons si vulnérable.

Pour nous Français, la honte de voir nos terrains d'aviation du Levant livrés traîtreusement aux Allemands, la douleur de voir nos troupes accueillies à coups de fusil à leur entrée en Syrie.

L'orage allemand se rassemble sur les frontières de Russie.

Que comptent en regard de ce sombre tableau les victoires britanniques en Ethiopie, nos succès de Koufra, Ku-Kub, Keren, Massaouah? Que comptent le sublime courage de nos aviateurs, le dévouement de nos marins, dans tous les ciels, sur toutes les mers? Sur l'énorme colosse germanique, ces actions ne sont que superficielles égratignures.

Certes, l'Angleterre tient. Mais la guerre ne se joue pas seulement sur ces îles. Et l'Amérique paraît si désespérément lente!

Le ciel est sombre, et cependant nous avons espoir, confiance, courage, nous agissons pour mériter la Victoire en qui nous croyons.

Je retrouve le texte de paroles que je prononçais alors à

la Radio de Brazzaville où, parlant du lamentable discours de Pétain, anniversaire de l'Armistice, je disais (1) :

« Triste discours, mais utile et forte leçon. Celui qui veut composer avec l'Allemand perd à la fois son corps et son âme. Contre le Barbare, il n'y a de recours que la force. Il y a encore de la force entre les mains des Français de l'Empire, et la force des Anglo-Saxons balance celle d'Hitler en attendant de l'écraser ».

Nous ne nous contentions pas de parler, nous avions agi, nous agissons, nous nous préparions à agir.

Nous avons agi. — En août 40, nous avons résolument secoué cette chape de stupeur qui couvrait l'Afrique, cet envoûtement, cette fascination devant Hitler, telle celle du lapin devant le serpent. « Hitler avait foudroyé la France, allait envahir l'Angleterre, dominerait le Monde? On verrait bien. En attendant on se battrait. Et perdu pour perdu, plutôt mourir debout que couché ». Résolument, suivant les consignes sublimes du Général DE GAULLE, avec LECLERC, EBOUE, PLEVEN, BOISLAMBERT, d'ORNANO, DELANGE, nous avons mis debout une Afrique française Libre insurgée contre un conformisme de défaite et d'abandon, révolutionnaire pour le salut du Pays, décidée à se battre.

Dès lors le charme était rompu en Afrique. A notre exemple, le Congo Belge surmontait sa crise interne et se

rangeait résolument aux côtés des Britanniques. Et en Afrique du Sud, le Maréchal SMUTS — qui l'a reconnu en 1942 — trouvait dans notre action un appui précieux pour maintenir la résolution de son pays dans la guerre.

Nous avons fourni à la cause des Alliés des hommes, des armes, des avions, des bateaux, des équipages. Nous nous battions partout où il y avait un front. Sur terre, mer et air, les fanions, les flammes et les cocardes à la Croix de Lorraine étaient au combat, à l'honneur, au sacrifice.

Nous avons apporté aux Britanniques l'inestimable appoint d'une zone de transit aérien à travers l'Afrique. A Takoradi, en Gold Coast, les avions destinés au Moyen-Orient, si démunis et si lointains, étaient montés avant de franchir en quelques coups d'aile, par Fort-Lamy et Abecher, le parcours qui les menait au Caire.

25.000 avions (document officiel) ont ainsi transité par l'Afrique Française Libre de septembre 1940 à juillet 1943. Cela a pesé d'un poids majeur dans la campagne du Moyen-Orient.

Nous agissions et nous nous préparions à agir. — Inlassablement nous recrutions, intrusions, encadrions de nouvelles unités. Les COLONNES LECLERC, BIR HACHEIM, la SYRIE sont sorties de ce creuset d'Afrique où s'amalgamaient volontaires évadés de France, soldats et réservistes locaux, noirs indéfectiblement loyaux et dévoués.

Nous prélevions sans compter sur la substance du Pays, et cependant nous décuplions son activité, Production de

(1) Radio-Brazzaville, 19 juin 1941.

## RETOUR 1944

**Nous n'aurons jamais assez nous les femmes de France.  
De larmes, de baisers  
Ah ! Nous n'en aurons jamais assez  
Pour panser le cœur de ceux qui sont partis.**

**De ceux qui sont partis  
Pour les Mères  
Les jeunes filles donnez tout  
Jamais le Don  
Ne sera ce que fut ce départ.**

**Ils sont partis  
Jamais départ ne fut plus pitoyable  
Reniés comme des amants éconduits  
Et qui partent sachant leur amour impérissable.**

guerre, construction de pistes, de ports, d'aérodromes, se développaient avec une intensité magnifique. Les hommes se donnaient sans compter sur ce front de l'arrière, sans relève, sans congé, sans détente, sous un climat épuisant. Beaucoup, comme Félix EBOUE, en sont morts, mais le travail fut fait.

Nous n'avons jamais connu le découragement, car nous avons fait abnégation et comptions sur la Providence, qui « aime les Francs », pour récompenser notre effort loyal et désintéressé.

Nous n'étions pas de gros bataillons mais nous avons appliqué ce que nous avions, avec lucidité et courage, au moment crucial, au point crucial. Dans la balance qui hésitait, nous avons jeté résolument nos quelques grammes dans le bon plateau, au bon moment.

18 juin 1941. Au terme de cette première année si incertaine, d'aucuns pouvaient nous croire vaincus, nous étions déjà vainqueurs, nous avons accompli les actes les plus essentiels de notre mission. Nous étions résolus et prêts à en développer toutes les conséquences.

A notre exemple, les Français allaient se relever de leur abatement, allaient se préparer à libérer leur sol par leur combat et leur sang, refusant de s'en remettre à la seule chance des combats menés par d'autres nations. La France allait renaître dans sa défaite, reconquérir ses droits à ce titre de « Grande Nation » qu'elle ne pourrait perdre sans être asservie et disparaître.

Général De LARMINAT.

## Les artilleurs à Bir-Hacheim

par A. CHAVANAC,

Ex-Commandant 1<sup>er</sup> R.A.



« 15 juin 1942. 17 heures. 25 kilomètres de Sidi-Barani. Le Général KOENIG accompagné du lieutenant-colonel DE ROUX et du lieutenant-colonel AMILAKVARI passe en revue le 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie. »

C'est ce qu'on peut lire sur le journal de marche du régiment.

15 juin 1942, quatre jours après la sortie de Bir-Hacheim, le Général KOENIG et ses deux commandants de 1/2 brigade ont fait le tour des différentes unités de la 1<sup>re</sup> Brigade Française Libre et ont tenu à commencer par les artilleurs pour leur rendre un hommage certainement mérité.

Certes, il a bien fallu que chacun fasse amplement son devoir pour que la page de Bir-Hacheim puisse être écrite et nous connaissons de bien belles histoires de légionnaires, de marsouins, de fusiliers-marins, de sapeurs, mais les fantassins sont les premiers à reconnaître que les artilleurs ont été magnifiques et qu'ils ont été l'ossature de cette résistance acharnée, le point de mire aussi des assaillants.

Le 1<sup>er</sup> R.A. (à l'époque le seul régiment d'artillerie) est formé d'officiers, de sous-officiers et d'hommes venant des points les plus divers ; il y a ceux qui ont quitté la France dès juin 1940 pour rejoindre le Général de GAULLE en Angleterre, des coloniaux se trouvant en Afrique, au moment de l'armistice et dont certains ont pris une part importante au ralliement des territoires où ils se trouvaient, des Français, des Sénégalais, des Malgaches, des Nord-Africains, des Cambodgiens qui se sont joints aux Français Libres après la campagne de Syrie, d'autres encore qui ont suivi des périples étonnants.

Et pour rassembler, instruire, commander tous ces gens animés d'un désir ardent de servir, un chef incomparable, l'une des figures les plus pures et les plus énergiques de la France Libre : le chef d'escadron Jean-Claude LAURENT-CHAMPROSAY, qui su faire du 1<sup>er</sup> R.A. un modèle de discipline, d'aptitude à la manœuvre, de dynamisme et d'enthousiasme. Deux ans après Bir-Hacheim, Colonel, Compagnon de la Libération, Commandeur de la Légion d'Honneur, Distinguished Service Order, LAURENT-CHAMPROSAY trouvera une mort glorieuse en Italie à 36 ans.

A son arrivée dans le désert de Libye en janvier 1942, le régiment comprend, en plus d'un état-major réduit et d'une colonne de ravitaillement, quatre batteries de six pièces françaises de 75 à roues en caoutchouc. Certains de ces canons ont fait partie du corps expéditionnaire de Norvège; ramenés en Angleterre et pris en charge par les Français Libres, ils sont allés au Cameroun, au Congo, en Erythrée, en Egypte, en Palestine, en Syrie où les autres ont été récupérés.

Le 1<sup>er</sup> régiment constitue l'artillerie de la 1<sup>re</sup> Brigade Française Libre du Général KOENIG, principal élément des Forces Françaises du Western-Desert commandées par le Général DE LARMINAT. Il prend part à la prise d'Hal-faya, puis prend position à Michili et s'installe ensuite à Bir-Hacheim.

\*\*\*

Ouvrons maintenant l'historique du 1<sup>er</sup> R.A. où cette période est retracée sans vaine littérature.

« Le 14 février, la brigade occupe la position de Bir-Hacheim, réduit sud de la ligne de résistance choisie par la VIII<sup>e</sup> Armée, môle avancé dans le désert, avec ses champs et ses marais de mines.

» Le commandant LAURENT-CHAMPROSAY surveille personnellement l'installation de ses batteries qui, aux quatre angles de la position, battent tout l'horizon. Les pièces sont enterrées profondément dans les périodes où elles ne sont pas en « Jock-Columns », raids audacieux qu'elles exécutent à tour de rôle, en appui des bataillons d'infanterie, à travers la Cyrénaïque pour harceler l'ennemi et le tromper sur les intentions du commandement. A la monotonie du « drill » au milieu du réduit, où règne le vent de sable, succède la course épique dans le désert; là un état d'alerte constant, des engagements imprévus, courts, rapides, avec l'infanterie portée et les blindés ennemis constituent une excellente école de dynamisme et d'initiative, qualités qui marquent le régiment d'une façon définitive.

» Le capitaine BRICOGNE est l'animateur de ces colonnes, participant à tous les engagements, sachant les créer au besoin par son audacieuse intelligence.

» Chacune à leur tour, les batteries sont aux prises avec les chars ennemis; le 14 mars, à Bir-el-Hamarin, la 1<sup>re</sup> batterie, serrée de près, réussit à se dégager par une habile manœuvre menée par le capitaine QUIROT et le lieutenant EMBERGER, immobilisant deux chars ennemis. Le 16 mars c'est au tour de la 2<sup>e</sup> batterie; pour la première fois, les Allemands utilisent le char Mark IV. Le 15 avril, une forte sortie de chars allemands oblige la 4<sup>e</sup> batterie à se replier après un vif engagement.

» Les deux batteries qui sont de sortie le 26 mai se replient devant la poussée de l'Afrika-Korps; Rommel est décidé à atteindre le Nil et Suez, le pays des Mille et une Nuits.

» Le 27 mai à 7 heures du matin, la légendaire bataille de Bir-Hacheim, celle où le monde a reconnu la France, se déclenche.

» La part du 1<sup>er</sup> Régiment d'Artillerie y fut glorieuse, sinon prépondérante.

» La 1<sup>re</sup> batterie, celle du capitaine QUIROT, située au sud-ouest de la position, ouvre le feu dès le début sur des éléments ennemis se présentant dans le Sud.

» La 2<sup>e</sup> batterie, commandée par le capitaine CHAVANAC l'imite par des tirs au Nord de la position quelques instants plus tard.

» La 3<sup>e</sup> batterie, commandée par le capitaine GUFFLET, épaula au Nord-Est l'action de la 1<sup>re</sup> batterie à 9 heures.

» La 4<sup>e</sup> batterie, commandée par le capitaine MORLON engage au même moment le combat avec une grosse colonne de chars italiens se présentant dans le Sud-Est.

» Cent chars attaquent la position; certains réussissent à traverser les champs de mines, contournent nos lignes d'infanterie et sont arrêtés par les canons qui tirent à vue directe. A 10 heures, le feu cesse: 33 chars restent sur le terrain; 1 colonel italien et 90 soldats sont faits prisonniers. Le régiment n'a aucune perte, mais la position est encerclée.

» Les jours suivants l'artillerie ne chôme pas: une section soutient au Nord avec plein succès, une importante patrouille d'infanterie le long des champs de mines. La 1<sup>re</sup> batterie pousse un raid audacieux vers Rotonda Signali.

» Le 2 juin, après l'insolent ultimatum de ROMMEL, fièrement repoussé par le Général KOENIG, le combat devient plus dur; l'encercllement est resserré.

» Rapidement les ravitaillements en munitions deviennent impossibles: un dernier convoi réussit à passer venant des échelons qui le 27 se sont repliés en hâte de Bir-Bou-Maafès vers l'Est, devant la menace immédiate des blindés. De jour en jour la pression ennemie s'accroît; les attaques d'infanterie se renouvellent incessamment sur toutes les faces de la position cherchant le point faible. Les batteries lourdes ennemies se mettent en action, hors de portée de nos 75 et commencent une contre-batterie précise et meurtrière. Nos pièces sont particulièrement visées par l'aviation de bombardement ennemie.

» Bientôt les mitrailleuses lourdes ennemies peuvent prendre directement à partie nos servants, nos ravitaillements en munitions, nos évacuations sanitaires.

» Mais aux pièces, officiers et canonniers s'affairent, exécutant minutieusement tous les tirs demandés par les observatoires et le P.C. du Régiment. Malgré les pertes très lourdes, l'entrain reste magnifique, car tous les coups portent. Les canonniers suivent l'évolution de la bataille par les comptes rendus des observatoires, qui signalent les destructions ou le fauchage causés dans les rangs ennemis. La vie n'est pas facile pour les observateurs: tel celui du Nord occupé par le capitaine CHAVANAC qui, le 8 se voit entouré par l'ennemi; toute la journée, il est considéré comme disparu. Le soir, son observatoire partiellement dégagé, il rétablit lui-même la liaison venant à pied faire son rapport. Les téléphonistes, toujours sur la brèche, réparent les lignes coupées constamment, en pleine vue de l'ennemi qui les pourchasse comme du gibier. Les mouvements de munitions sont exécutés par les pourvoyeurs avec la même abnégation, mais rapidement les dépôts se vident: la partie devient inégale.

» Le 9 au soir, les munitions, l'eau, les vivres sont pratiquement épuisés.

» Le 10, dans le brouillard de l'aube, le régiment ne tire que par spasmes, sur des objectifs certains. A 13 heures 130 Stukas pilonnent la position, les assauts terrestres se succèdent sans relâche de tous les côtés. Les fantassins y tiennent tête aidés par nos batteries où tant d'hommes

gissent inanimés. A 18 heures nouvelle attaque de Stukas.

» L'ordre de repli arrive: il est clair et net: « La 1<sup>re</sup> brigade sortira de vive force cette nuit de la position. Elle s'ouvrira un passage vers le Sud-Ouest les armes à la main. » Il ne pouvait en être autrement.

» C'est la fin: à minuit, sous le feu ennemi, dans le vrombissement des moteurs des camions encore intacts, parmi les balles qui sifflent et les mitrailleuses qui crépitent, dans un bruit infernal d'éclatements de grenades auquel se mêlent les cris de la troupe, s'effectue la prestigieuse sortie où chacun avec calme accomplit simplement son devoir de soldat. Les flammes des véhicules en feu rougissent le brouillard, la fumée et la poussière et sur cette toile de fond, les fusées éclairantes et les balles traçantes dansent une sarabande folle. Les hommes et les voitures bondissent par saccades et se détachent en ombres chinoises, spectacle étrange, sorti de l'imagination d'un Dante. De temps en temps, une lueur plus vive illumine la face de ces soldats qui viennent de redonner courage à la France.

» Le lendemain le régiment compte ses pertes: le sous-lieutenant DE RAUVELIN, les aspirants ROSENWALD et CHAMBON qui sont tombés à leur pièce, le capitaine GUFFLET, qui pendant la sortie, a été tué dans son auto-mitrailleuse; puis le capitaine BRICOGNE mortellement atteint alors qu'il nettoyait à la grenade un nid de mitrailleuse; le lieutenant BOURGET, serre-file de la colonne, est abattu au cours de sa mission. Enfin le lieutenant KERVIZIC qui, grièvement blessé, succombera deux mois plus tard en captivité; il faut ajouter à ces noms, ceux de nombreux sous-officiers et canonniers dont les tombes jalonnent le désert.

\*\*\*

Le style du journal de marche du régiment, rédigé minute par minute par l'adjudant ROUILLON au P.C. du commandant CHAMPROSAY est encore plus dépouillé, mais il ne faut pas beaucoup d'imagination pour reconstituer toute l'ampleur du drame à travers la sécheresse et la précision du rapport. Lisons au hasard:

« 30 mai. Température maxima 49°. Léger vent de sable.

» 1<sup>er</sup> juin. 11 h. 30. Une dizaine d'avions nous bombardent.

» 2 juin. 19 h. 20. Une batterie ennemie tire sur la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> batterie.

» 3 juin. 12 h. 27. Le lieutenant EMBERGER vient nous prévenir que sa ligne est coupée, des bombes sont tombées

sur la 1<sup>re</sup> batterie, le central est pulvérisé; DE BARRAL, M'GUETTA, VIRLOGEUX blessés; DIAN-SAMBA tué.

» 8 juin. 11 h. 43, 2<sup>e</sup> batterie. Signale tous les pointeurs blessés.

Il est impossible de raconter tous les actes individuels qui sont pourtant des exemples magnifiques de courage tranquille pour ne pas dire plus: le motocycliste qui vient en pleine vue de l'ennemi, sur un terrain balayé par les obus, remettre un message urgent; le pointeur, calme comme à l'exercice, qui règle sa pièce à vue sur le char qui progresse; le chef de pièce imperturbable qui, sans hâte, attend le moment propice pour commander le feu; le cuisinier qui finit rapidement sa distribution pour aller aider les servants de pièce.

On reste confondu par l'énergie dont firent preuve des hommes comme l'aspirant Théodore et le brigadier-chef Canale. Le 8 juin au matin, Canale est à son poste radio à l'observatoire situé en avant de l'infanterie, un obus anti-char traverse sa voiture et lui arrache presque complètement le bras. Il doit rester toute la journée, sans eau, sans vivres, sans soins, tapi dans une tranchée peu profonde, sous un bombardement et un mitraillage incessants, car l'observatoire est encerclé. Le soir, il fait près de deux kilomètres par ses propres moyens pour arriver au poste de secours. Dans la même journée, sur une position de batterie, l'aspirant Théodore est atteint par un fusant. Dans la nuit du 8 au 9, Canale et Théodore sont amputés, l'un d'un bras, l'autre d'une jambe au ras de la hanche. Dans la nuit du 10 au 11, c'est la sortie, ils sont placés dans un camion. En traversant le champ de mines, le camion atteint par un projectile est immobilisé et commence à prendre feu. Théodore, se trainant comme il peut, quitte le camion et pense encore à aider Canale à en faire autant et à monter dans un autre véhicule.

Des exemples comme celui-là, nous en connaissons beaucoup, et d'autres resteront à jamais ignorés parce que les acteurs et les témoins ne sont pas revenus.

\*\*\*

Et avant de clore la liste de ses morts, avant de tirer les coups de canons de la Victoire, le 1<sup>er</sup> Régiment d'Artillerie de la 1<sup>re</sup> Division Française Libre pourra faire broder sur son étendard d'autres noms après Bir-Hacheim: El-Alamein, Tunisie, Italie: Garigliano, Pontécorto, Tivoli, Montéfiase, Radicofani; France: Hyères, Toulon, Lyon, Autun, Trouée de Belfort, Ronchamps, Servance, Ballon d'Alsace, Giromagny, Thann, Munster; Alsace: Benfeld, Erstein, Sélestat, l'Ill, le Rhin; Alpes: l'Authion.



# Q.D.M.-48 ou l'avion perdu

## A la mémoire du Général CARRETIER

Le Cant italien décolla, le « central » et le « tribord » à pleine vitesse, le « bâbord » réduit au minimum pour compenser le couple de renversement.

Mais sitôt en l'air, le pilote mit les trois moteurs au même régime.

C'était un drôle d'appareil que ce Cant !

Récupéré en 1941 à Beyrouth, il avait été l'objet d'astucieuses modifications imposées aux mécanos français par la précarité de son « état de santé » aéronautique.

Lors de sa capture la cellule était presque neuve, en parfait état, mais les trois Piaggio qui la tiraient étaient irréparables et le stock de pièces que nous possédions à cette époque ne permettait aucune réparation sérieuse. Or, au terrain, sur des cellules irréparables, on pouvait facilement monter de bric et de broc trois Pratt et Whitney approximativement de même puissance et tout aussi capables que des moteurs sortis d'usines de tirer ce trimoteur.

L'ingéniosité des mécanos français n'en eut pas pour longtemps à modifier bâtis, moteurs et tubulures. Depuis le « Cant » volait, au service des Lignes Aériennes Françaises Libres qui l'avaient conquis et récupéré à la force du poignet.

Son pilote évidemment avait dû s'accoutumer aux caprices d'un appareil qui avait plus de 400 chevaux d'excédent de puissance, mais l'équipage habituel, sûr de sa valeur était tout à fait confiant et aucun des trois (pilote, radio, mécano) n'eut donné ce zinc régulièrement timbré à la Croix de Lorraine et immatriculé F.C.A.V.M. pour un des modernes appareils standard que construisaient l'Angleterre et l'Amérique.

Le rafistolage du F.C.A.V.M. plaisait à son équipage qui avait bien juré de ne pas le quitter avant que la cellule en bois ne les lâchat.

Si j'insiste sur les caractéristiques du F.C.A.V.M., appareil « prisonnier » des F.A.F.L. c'est que son emploi caractérisait bien cette phase de la guerre, durant laquelle la Colonne LECLERC marchait sur le Fezzan, grâce à une géniale préparation et avec des moyens si réduits.

Le Cant F.C.V.M. et le Potez F.C.A.T.M. soutenaient la colonne sortie des sables, grâce à un effort constant des rampants, pour obtenir que les « Glens » et « Blenheims » soient à la disposition d'équipages enflammés sous les ailes desquels défilaient Dodges et G.M.C. transformés en transports de troupes et machines de guerre.

Fort-Lamy était leur base administrative d'où ils emportaient viande séchée pour les tirailleurs, tonneaux d'essence, pièces de rechange pour les véhicules et, quand les richesses relatives des jardins le permettaient, une corbeille de tomates, un panier de salades. Rarement du courrier, il gênait si peu, il était si rare, mais toujours du pinard pour les copains.

Ils rapportaient en échange les blessés, les malades, et par mal de prisonniers. Or, le Cant, ses moteurs réglés au régime de croisière, volait en cette aube au secours de son congénère le F.C.A.T.M. et de son équipage.

Deux appareils aussi différents que possible : le vieux Potez 650 de l'Air France était épuisé — cellule et moteurs — Il volait parce qu'on le soignait comme une grand-mère agonisante, qu'on l'abreuvait d'huile et de carburant au-delà de la décence.

Parti de Lamy, le Potez essoufflé avait dû se poser pour réparer des ennuis mécaniques à Moussoro, où il avait embarqué 150 poulets bien vivants, offerts par le Sultan. Il était reparti pour Faya au crépuscule mais ne s'y était jamais posé. Dérive, vent de sable, on ne savait...

De quelque part dans le bled, on entendait faiblement sa radio qui émettait sans qu'il fût possible de connaître la position de l'appareil et de l'équipage en détresse.

Trois jours s'étaient écoulés en infructueuses recherches par les méharistes motorisés, le Colonel commandant d'armes de Fort-Lamy refusant de dérouter le moindre avion pour rechercher les disparus. Surhumaine décision, mais risque de guerre, fortune de guerre.

Le Général LECLERC avait trop besoin de ses ravitailleurs aériens, connaissait trop la fraternelle amitié qui liait les deux équipages.

Des gens qui ont de 60 à 70 heures de vol par mois en régions désertiques ont droit, estimait-il, qu'on leur laisse rechercher ceux qui étaient leurs coéquipiers.

« Vous irez demain en recherche » décida-t-il.

\*\*

Sur ondes courtes de 45 m. pour mieux être entendu, la radio émettait inlassablement l'indicatif du Cant. Rendez-vous avait été donné la veille entre la Radio du poste de Zouar et celle des naufragés de l'air.

Le jeune homme tourna un visage rayonnant vers le pilote dont les pieds effleuraient son épaule.

Depuis 20 minutes qu'ils suivaient le Cap « 35 » c'était la première fois qu'il entendait les éclatements scandés émis par son collègue à bord du Potez.

Tout de suite il empoigna son manipulateur. Q.R.X. 30 pour Q.D.M. « Je vous rappellerai dans 30 minutes sur ondes longues pour que vous me donniez le cap à suivre ».

Il suffisait de 10 lettres et de 2 chiffres en code pour que les deux radios « en phase » sachent que désormais le travail n'était plus pour eux qu'affaire de routine.

Dans la cabine de l'équipage du Cant, pilote et mécanicien sont placés côte à côte, le radio travaille dans une sorte de fosse à leurs pieds d'où il émerge périodiquement

pour leur passer les messages qu'il vient de recevoir, leur en crier la traduction lorsqu'ils sont codés.

30 minutes après, le Cant F.G.A.V.M. émettait sur 900 mètres 2 groupes de 6 lettres..

Q R K ? Q S A ? signifiant « M'entendez-vous, avec quelle force ? »

De cette manipulation allait sortir le sauvetage.

De nouveau « Bou-Bou » le radio montra sa planchette au pilote.

V X Q S A 4 Q T G

L'autre haussa les épaules.

« Si tu crois que j'y comprends quelque chose ».

Le radio se leva et cria.

« C'est bien simple, je traduis ». V X Vieux, Q S A 4, je t'entends à la force maximum.

Q T G envoie-moi une suite de traits prolongés (c'est pour qu'il puisse orienter sa gonio).

« Ah, bien fit le pilote ».

Il avala sa salive, tendit la main vers les manettes des gaz avec une envie folle de les tirer à bloc, mais le mécano naviguant arrêta son geste.

Il avait compris que tout allait bien. Et il eut un haussement d'épaule désabusé, comme pour dire : « Laisse faire le petit, Bou-Bou, il nous « tire » vers les copains ».

Déjà le « petit », souriant, tendait d'un geste calme la planchette.

Q D M (Prenez le cap) 24

L'appareil bascula sur l'aile, tandis que le radio clignait frénétiquement de l'œil cette fois vers le mécano impavide et omniscient.

Derechef, on le vit faire cliqueter son manipulateur.

Son anxiété révéla qu'il passait d'écoute à émission. Son crayon courait sur le procès-verbal de vol.

Q D M 22 (Prenez le cap 22)

hurlait-il en se dressant jusqu'à la hauteur des genoux du pilote.

Q D M 18, rectifica-t-il ensuite.

Puis vingt minutes après sa première émission, il se dressa encore, un large sourire illuminant son visage, tandis que son index droit pointait vers le sol.

« Ils sont là. Ils me passent Q G V (Je vous vois).

Pilote et mécanicien dont les yeux étaient rivés jusqu'alors aux instruments sursautèrent et se penchèrent vers les plexiglass de la cabine. Une fine poussière de sable montait du sol uni où n'apparaissait derrière cet brume jaune, ni avion, ni une trace d'atterrissage.

Bâbord et tribord, pilote et mécanicien s'efforçaient d'apercevoir au sol ce que l'impalpable nuage leur dissimulait, tandis que rassis devant son poste, le radio aveugle (il n'avait même pas de hublot) manipulait rageusement.

Pas Q G V (je ne vous aperçois pas).

Le grand trimoteur se mit à évoluer suivant les normes d'une recherche qui consiste à quadriller le terrain. L'appareil basculait sur une aile, puis sur l'autre.

Q G V

Q G V

Les naufragés de l'air, leur sauveteurs communiquaient et le Cant aveuglé par le sable continuait sa recherche.

A son émetteur, « Bou-Bou » manipulait tandis que le pilote machinalement basculait son appareil cap-pour-cap et tout en scrutant éperdument le sol nu, sans le moindre buisson ou la moindre touffe d'herbe, ce sol d'où montait l'impalpable buée rougeâtre du brouillard de sable qui semblait vouloir cacher pour les garder les passagers du Potez.

« Les voilà, hurlèrent si fort pilote et mécanicien que malgré le grondement du « central », le radio les entendit ».

\*\*

Le Cant freina aile dans aile avec le Potez, les deux zings alignés comme à la parade.

Les équipages couraient les uns au-devant des autres effrayant les 150 poulets en liberté.

— Vieux...

— P'tit vieux...

— Mon adjudant...

— Mon capitaine...

Quels que fussent les termes employés entre les huit hommes qui s'étreignaient en ce reg perdu du Sahara, l'enthousiasme était le même. Les deux radios seuls avaient un bref hochement de tête que seuls des initiés pouvaient comprendre.

— Hein, bien marché...

— Je le savais bien « Bou-Bou ».

Leur laconique dialogue, plus pathétique que toutes les effusions, les retranchait un peu de la communauté, qu'ils avaient pourtant sauvée.

J. ZIMMERMANN, F.F.L.

Prix Albert Londres, 1939.

# ÉCHOS DE NOS SECTIONS

## SECTIONS D'OUTRE-MER

### INDOCHINE

L'Assemblée générale du 25-4-48 a élu le nouveau Comité suivant :

Président : Lieutenant-Colonel ARNAULT.

Vice-Président : Médecin Lieutenant-Colonel ORSINI.

Trésorier : Lieutenant ARMANIER.

Secrétaire : Lieutenant TERRUS.

Secrétaire-adjoint : MM. B. ALEXANDRE et Lieutenant NGUYEN-HUU-AN.

Membres : Pharmacien - Commandant PILLE ; MM. SANGLIER, LODI, Capitaine GATISSOU.

Nous adressons nos compliments aux nouveaux élus et leur souhaitons une brillante réussite dans leur tâche.

### COTE FRANÇAISE DES SOMALIS

Le Comité de la Section locale vient de procéder à de nouvelles élections qui ont donné les résultats suivants :

Président : M. DIEFFENBACH.

Vice-Président : M. CARBONEL.

Trésorier : M. MAGENDIE.

Secrétaire : M. de MERSUAY.

Le nouveau bureau, dont nous félicitons tous les membres, s'est déjà manifesté en nous faisant parvenir, grâce à la bienveillance du Capitaine COMITI, un sac de 85 kilos de café du Harrar. Ceci nous laisse bien augurer de son avenir.

### MADAGASCAR

Nous avons reçu dernièrement la visite au siège central de deux grands animateurs de l'Association en territoire malgache : le capitaine DALLEMER et M. GIRARD. Ils ont eu tous les deux une entrevue avec le Président de l'Association et ont pu exposer longuement leurs vues sur notre position à Madagascar et les efforts susceptibles d'être faits.

Nous avons appris avec plaisir que M. de CHEVIGNÉ, Haut-Commissaire et le Général GARBAY, Commandant en Chef, avaient accepté respectivement la présidence et la vice-présidence d'honneur du Comité fédéral local.

Le Commandant JOUBERT, Président de la Section de Madagascar, nous laisse espérer un envoi d'environ 500 kilos de café, riz, pois du Cap et sucre pour notre vente de charité.

**Fianarantsoa.** — M. BATZ, Président de la Section locale, nous fait connaître son intention d'éle-

ver, à la mémoire du Lieutenant-Colonel LEQUESNE et des cinq militaires victimes du même accident d'avion, un monument commémoratif. Nous applaudissons à ce beau geste de la Section de Fianarantsoa à l'égard d'un de nos héros les plus estimés.

### A. E. F.

**Cameroun.** — Le bureau définitif de la Section camerounaise est constitué de la façon suivante :

Président d'Honneur : Commandant LEPOINTE.

Président : M. MOLINATTI.

Secrétaire : M. TEPPE.

Trésorier : M. CHIGNON.

Membres : MM. KIEFFER, RAPHAELI, MINYEM et BASSANG.

Toutes nos félicitations aux nouveaux élus, parmi lesquels nous avons le plaisir de retrouver la plupart des membres du bureau provisoire.

**Tchad.** — La Section du Tchad vient de nous faire connaître la liste de son Comité dernièrement élu :

Président : Colonel BERNARD.

Vice-Président : Lieutenant-Colonel VIGNES.

Trésorier : Lieutenant ARRAMON.

Secrétaire : Lieutenant PARES.

Membres : Mme JAMAT, M. PAIZEE.

Nous adressons nos plus sincères compliments à tous les élus, particulièrement au colonel Bernard qui continue à assumer les fonctions de Président.

Des dispositions ont été prises par la section tchadienne pour que des articles en peaux, des colis de café, de riz et de savon nous soient expédiés pour la vente de charité ; d'autre part, le Comité se prépare à fêter dignement le 18 juin sur tout le territoire.

**Oubangui.** — La Section d'Oubangui, présidée par M. AUDIER, vient d'établir un bulletin de presse pour maintenir une liaison plus étroite entre les membres du territoire.

Le Comité nous annonce son intention d'établir une plaque commémorative avec Croix de Lorraine destinée aux tombes de tous les combattants des F.F.L. inhumés en Oubangui. D'autre part, il envisage d'expédier à notre siège 120 colis de 3 kilos de café. Nous remercions vivement la Section de Bangui pour ses efforts méritoires.

**Moyen-Congo.** — Le général DELANGE, Commandant supérieur des troupes de l'A.E.F., venu dans le courant du mois de mai à Paris a été élevé à la dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur. Le Général de LARMINAT a tenu à lui remettre la plaque de la Légion d'Honneur au cours d'une cérémonie d'une simplicité émouvante qui s'est déroulée le 4 mai 1948 à 11 h. 30 dans les Jardins de la Chancellerie de l'Ordre de la Libération, mis gracieusement à notre

disposition. De nombreuses personnalités, parmi lesquelles on remarquait le Général d'Armée MAST, le Gouverneur Général de SAINT-MARC, le Médecin Général VAUCELLE, le Colonel BOURGOIN, le Colonel de la BOLLARDIERE, le Colonel CRESPIEN, le Colonel VEZINET, le Colonel GAUTHIER, le Lieutenant-Colonel MOREL, le Lieutenant-Colonel de SAINT-HILLIER, le Commandant CHAVANAC, Monsieur le Député MALBRANT, etc., assistaient à la cérémonie qui se termina dans les salons de l'Association des Français Libres, où le Général DELANGE, dans une ambiance pleine de cordialité, offrit un vin d'honneur.

Nous avons le plaisir de vous donner ci-dessous la composition du nouveau comité du Moyen-Congo :

Président : Commandant EGGENSPILLER.

Vice-Présidents : MM. DUBURCH, SINAUD, Commandant de BOISSIEU.

Trésorier : M. ESNAULT.

Affaires Indigènes : M. COUREUIL.

Secrétaire : M. CASTELBON.

Membres : MM. ABADIE, HERSE, LEON, WEWIG, Médecin Lieutenant-Colonel GROSPELLIN, Capitaine BELLEC.

Sous-Section Bacongo : M. BALOSSA.

Sous-Section Porto-Novo : M. KOFFI.

### A. O. F.

**Togo.** — La Section togolaise, activement conduite par le Capitaine COQUIN, vient de se distinguer en nous adressant un total de 180 kilos de produits locaux, comprenant du savon, du tapioca et du café pour notre vente de charité. Il se propose de nous faire sous peu une deuxième expédition aussi importante. Toutes nos félicitations à la Section de Lomé.

**Dahomey.** — M. AGIER, notre très dévoué Président de la Section dahoméenne, nous a fait part du programme des fêtes locales du 18 juin à Cotonou :

18 juin : prise d'armes, cérémonie au Monument aux Morts, bal populaire.

19 juin : bal au Cercle (course de chevaux, vente aux enchères).

23 juin : séance cinématographique et tirage de la tombola comprenant comme lots : 1 traction avant Citroën, 4 vélos, 20 pagnes, etc...

Des manifestations semblables sont également prévues à Porto-Novo et dans tous les cercles à Abomey, Bohigou, Adjahon, Ouidah, Natitingou, Parakou, etc...

L'éclat et l'ampleur de ces manifestations dépasseront tout ce qui avait été fait jusqu'à présent dans le territoire et nous complimentons chaleureusement le Comité de Cotonou.

**Haute-Volta.** — Nous assistons avec un plaisir manifeste à la croissance de la Section. Le Chef d'Escadron DUBOIS, qui fut à l'origine de sa création, passant récemment au siège central, a rencontré le Président de l'Association auquel il a longuement

parlé de la situation locale. Mme KOCH, également de passage à Paris, est venue, sur les instances du Lieutenant BRIARD, nous apporter les dernières nouvelles de la Section de Bobo-Dioulasso. Le Lieutenant Briard est à féliciter tout particulièrement pour l'acharnement qu'il a mis à recenser les membres des F.F.L. disséminés en brousse, et, en outre, pour les 40.000 francs qu'il vient de recueillir.

**Côte d'Ivoire.** — Cette année encore, M. PLY, qui compte parmi les plus dynamiques présidents de nos sections d'Outre-Mer, se propose de réaliser à l'occasion du 18 juin, en accord avec M. le Gouverneur ORSELLI, un programme de fêtes sensationnel en Côte d'Ivoire. Il a prévu un très large Comité des Fêtes groupant des membres de toutes les activités, et il envisage de donner une soirée de gala avec le concours d'un artiste parisien de grand talent ; il espère également obtenir un film en exclusivité et organiser une tombola avec de gros lots : voiture Citroën, frigidaire, etc... Nous souhaitons que la plus brillante réussite accompagne ses audacieux projets.

**Guinée.** — Le Médecin-Colonel LOTTE, actif Président du Comité local, nous a apporté tout dernièrement la contribution de la Section guinéenne à nos œuvres sous forme de 10 colis de 3 kilos de café et 6 colis de riz. Il nous laisse espérer un deuxième envoi plus important. Nous saisissons cette occasion pour adresser nos plus sincères compliments à la Section de Conakry.

**Sénégal.** — La Section du Sénégal et de la Mauritanie, s'est illustré tout récemment, en nous envoyant 5 sacs de dame et 10 portefeuilles en peau de caïman et inaugure pour notre vente de charité.

Nous avons eu, d'autre part, la visite de M. LOTA, administrateur en congé, venant de Saint-Louis, qui s'est longuement entretenu avec le Président sur le développement de la Section du Sénégal.

**Maroc.** — Le Groupe du Maroc, remarquablement animé par son Président, l'Intendant général DUPIN, vient de faire parvenir au siège central de l'Association, à titre gracieux, dix caisses de sardines destinées à être vendues à l'occasion de notre vente de charité. Nous remercions bien vivement le groupe du Maroc.

### ALGÉRIE

La Section d'Alger nous fait connaître le programme des fêtes grandioses qu'elle compte organiser à l'occasion du 18 juin :

Jeudi 13 juin : inauguration de la vitrine « Marie-Claire » dans le même style que celle de l'an passé, mais consacrée aux F.N.F.L. (Exécution : M. LEROY.)

Jeudi 17 juin : émission à la Radio, consacrée à COLONNA D'ORNANO.

Vendredi 18 juin : revue des troupes. Eventuelle inauguration du monument à COLONNA D'ORNANO.



avec la participation d'unités anglaises. Emission d'un timbre avec surtaxe.

Samedi 19 juin : gala à l'Opéra avec la troupe de La HERSE et l'orchestre de Radio-Alger.

Dimanche 20 juin : tirage d'une tranche de la loterie algérienne. Manifestation sportive.

Nous espérons que la réalisation de ces projets sera brillante et d'un excellent profit.

## SECTIONS DE L'ÉTRANGER

Nous avons reçu un certain nombre de réponses à nos appels pour la commémoration du 18 juin et notre vente de charité. Nous sommes heureux de constater que nos délégués, présidents et correspondants prouvent, par leur dévouement à l'A.F.L., leur attachement à la France Libre.

### ALLEMAGNE

**Coblence.** — La Section zone nord, sous l'impulsion toujours généreuse de son Président, le Gouverneur HETTER de BOISLAMBERT, continue à nous apporter son concours le plus dévoué. Un nouvel envoi de 150.000 francs vient d'être fait au siège central ainsi que l'annonce d'une kermesse prévue pour le 18 juin.

Cette Section distribue nombre de secours, en accord avec le service social du siège central, justifiant ainsi le but primordial que poursuit l'A.F.L.

**Baden.** — Notre dévoué secrétaire général de la Section de Baden, le commandant HAUTEFEUILLE, nous annonce la préparation d'une fête qui sera organisée à Baden, le 20 juin, sauf circonstances imprévues. Un Comité sous le patronage du Général KENIG et sous la présidence de Mme RENARD, a été formé dans ce but.

### AUTRICHE

Nous avons eu, à fin avril, la visite de M. HELLERHUART, président de la Section « Autriche », qui nous a remis la somme de 21.000 francs.

La Section « Autriche » comptait 19 membres au 1<sup>er</sup> janvier 1948 (un chiffre inférieur avait été publié par erreur). Depuis lors, le très dévoué secrétaire, M. Junke, s'emploie très activement au développement de sa Section et au recrutement des « Amis de la France Libre » qui viennent à nous en nombre.

### BRÉSIL

**Rio de Janeiro.** — M. André FAURE, Président de la Section de Rio de Janeiro, nous a adressé la somme

de 10.000 francs, et nous promet un envoi semblable tous les mois.

**Sao Paulo.** — Notre camarade Jacques FUNKE, Président du Comité de Sao Paulo nous a fait un nouveau versement de 100.000 francs qui vient s'ajouter aux 450.000 francs qui nous ont été envoyés depuis janvier par cette Section remarquablement active.

Une fête pour le 18 juin s'organise à Sao Paulo par les soins du Comité.

### CHINE

Nos camarades de Shanghai se sont regroupés en une section de l'A.F.L. qui prévoit le rattachement des Français Libres en Chine, sauf Hong-Kong.

Nous avons été heureux d'apprendre que M. P.-A. LAROCHE a été élu Président de la Section de Shanghai en remplacement de M. François de COURSEULLES, qui revient en France en congé. Le bureau a été ainsi constitué :

M. P.-A. LAROCHE, Président.  
M. A. GEWITCH, Vice-Président.  
Mlle E. DESALEUX, Secrétaire.  
M. P. JEHL, Trésorier.

Nous souhaitons bonne chance à notre Section de Shanghai et remercions nos camarades de s'être à nouveau réunis sous le drapeau de l'A.F.L.

### ÉGYPTE

**Ismailia.** — Toujours la même activité de la part du Commandant LANGLOIS et de son Comité. Nous les remercions cordialement des résultats magnifiques obtenus par leurs efforts.

### ÉTATS-UNIS

Nous avons été avisés, par le Colonel BRUNSWIG qu'il ne s'est pas représenté comme Président de la Section de New-York, lors de sa dernière Assemblée générale.

L'Amiral WIETZEL remplace le Colonel BRUNSWIG qui reste membre du Conseil d'administration.

### LIBAN

Le Lieutenant-Colonel CARBONNIER a bien voulu accepter d'être correspondant à Beyrouth du siège central de l'A.F.L. Nous l'en remercions.

### SUISSE

Notre camarade, Maxime VOISSEAU, délégué de l'A.F.L. à Genève déploie une grande activité. Il a déjà fait au siège central des envois substantiels et en annonce de nouveaux. Nous attendons beaucoup de notre nouvelle Section de Suisse et félicitons M. VOISSEAU de ses efforts dévoués.

# NOS INFORMATIONS

## NOTRE VENTE DE CHARITÉ

En raison du programme de fêtes, extrêmement chargé, par lesquelles nous désirons commémorer l'appel du 18 juin, nous avons décidé de ne pas enclorre dans la semaine de la France Libre, la Vente de Charité prévue.

Les ventes de Charité se succédant d'ailleurs actuellement à un rythme accéléré, les dates du Samedi 20 Novembre et du Dimanche 21 Novembre 1948 nous ont semblé plus favorables.

Ce n'est donc que partie remise : nous continuerons évidemment à accueillir les dons ou propositions d'achat et nous remercions d'avance tous nos camarades et amis de leur dévouement.

## Décompte des campagnes pour la période postérieure au 25 juin 1940

Une instruction ministérielle n° 11691 E.M.A./I/L du 23 décembre 1947 a déterminé les conditions d'attribution du bénéfice de la campagne double ou de la campagne simple pour la période postérieure au 25 juin 1940. Nous en extrayons les passages intéressant nos adhérents.

### I. — CAMPAGNE DOUBLE

Pourront prétendre au bénéfice de la campagne double les militaires qui se sont trouvés dans les zones d'opérations ci-après, délimitées dans l'espace et dans le temps.

#### 1. Grande-Bretagne.

Seuls les militaires français stationnés en Grande-Bretagne qui ont effectivement pris part à des opérations isolées (commandos, parachutages) peuvent revendiquer le bénéfice de la campagne double, mais pour la durée de ces opérations seulement. Toutefois, lorsque celle-ci aura été inférieure à un mois le bénéfice de campagne double accordé sera toujours égal à un mois.

#### 2. France.

A) Période du 25 juin 1940 au 20 octobre 1944.

a) Membres des F.F.I. et des F.F.C. du jour de la validation de leurs services ;

b) Militaires membres d'une organisation de résistance ne relevant pas des F.F.I. ou des F.F.C. mais dont les services sont reconnus par la délégation générale F.F.C.I., du jour que celle-ci aura fixé pour l'assimilation de leurs services ;

c) Eléments débarqués en Corse : à partir du 14 septembre 1943 ;

d) Eléments débarqués en France : du jour du débarquement sans que cela puisse être antérieur au 6 juin 1944 ;

e) Militaires demeurés en France sous l'occupation, ayant repris du service auprès des éléments français ou alliés débarqués : du jour de leur reprise de service sans que celui-ci puisse être antérieur au 6 juin 1944.

B) Période du 21 octobre 1944 au 22 avril 1945.

a) Militaires en activité de service sur le territoire français situé à l'est d'une ligne suivant la limite est des départements de la Seine-Inférieure, de l'Oise, de la Seine-et-Marne, de l'Yonne, de la Saône-et-Loire, du Rhône, de l'Ardeche et du Gard, sous réserve que les intéressés se soient trouvés sous les ordres du commandant en chef des forces expéditionnaires alliées ;

b) Militaires placés sous les ordres du général commandant le département d'armée de l'Atlantique.

C) Période du 23 avril 1945 au 8 mai 1945 inclus.

a) Militaires en activité de service dans les départements suivants : Nord, Aisne (arrondissement de Vervins seulement), Ardennes, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Bas-Rhin, Vosges, Haut-Rhin, territoire de Belfort, Haute-Saône, Doubs, Jura, Ain, Haute-Savoie, Savoie, Isère, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, sous réserve que les intéressés se soient trouvés sous les ordres du commandant en chef des forces expéditionnaires alliées ;

b) Militaires placés sous les ordres du général commandant le détachement d'armée de l'Atlantique.

### 3. Allemagne et Autriche.

Pour les troupes en opérations relevant du commandant en chef des Forces expéditionnaires alliées ; du jour du franchissement de la frontière jusqu'au 8 mai 1945 inclus.

### 4. Italie.

De la date du débarquement (à partir du 19 novembre 1943) au 20 octobre 1944.

### 5. Ile d'Elbe.

De la date du débarquement (à partir du 17 juin 1944) au 20 octobre 1944.

### 6. Sicile et Pianose.

De la date du débarquement au 20 octobre 1944.

### 7. Afrique du Nord.

a) Période du 28 juin 1940 au 14 novembre 1942. Seulement pour les membres des F.F.C.I. et du jour de la validation de leurs services dans ces forces.

B) Période du 14 novembre 1942 au 12 mai 1943.

Seulement pour les militaires ayant participé à la campagne de Tunisie et pour la durée seulement de la campagne.

### 8. Libye.

Du 6 décembre 1940 au 26 janvier 1943.

### 9. Somalie, Erythrée, Ethiopie.

Du 19 janvier 1941 au 30 novembre 1941.

### 10. Madagascar.

Du 5 mai 1942 au 16 novembre 1942.

### 11. Gabon.

Du 10 octobre 1940 au 10 novembre 1940.

### 12. Afrique Occidentale Française.

Du 25 août 1940 au 7 octobre 1940 seulement pour les F.F.L. ayant participé à l'expédition de Dakar.

### 13. Tonkin.

Du 6 septembre 1940 au 15 octobre 1940.

### 14. Cambodge et Laos.

Du 1<sup>er</sup> décembre 1940 au 28 janvier 1941.

### 15. Ensemble de l'Indochine.

A partir du 9 mars 1945 jusqu'à une date qui sera fixée ultérieurement.

### 16. Levant.

Du 6 juin 1941 au 12 juillet 1941 seulement pour les F.F.L. ayant pris part aux opérations.

## II. — CAMPAGNE SIMPLE

Peuvent prétendre au bénéfice de la campagne simple les militaires autres que ceux visés ci-dessus et qui se sont trouvés en activité de service sur les territoires ci-après :

1° En pays alliés : du 26 juin 1940 au 8 mai 1945 inclus ;

2° En France : du 6 juin 1944 au 8 mai 1945 inclus ;

3° En Afrique française : du 8 novembre 1942 au 8 mai 1943 inclus ;

4° En pays étrangers, pour les troupes d'occupation : à partir du 9 mai 1945.

## III. — RAPPEL DE DISPOSITIONS SPECIALES

1° Le bénéfice de la campagne double est accordé, pour tout blessé de guerre, pendant la période d'une année qui a suivi sa blessure ;

2° Le bénéfice de la campagne simple est accordé pour tout le temps passé en captivité par les prisonniers de guerre et les internés en pays étranger ;

3° Le bénéfice de la campagne simple est accordé pour le service accompli en Corse ou en Afrique du Nord par les militaires de la gendarmerie ;

4° Le bénéfice de la campagne simple ou de la demi-campagne est accordé pour le service accompli en Algérie, dans les pays de protectorat ou territoires à mandat, telles que ces campagnes étaient attribuées à la date du premier septembre 1939 ;

5° Le bénéfice de la campagne accordé au titre du paragraphe 4 précédent se cumule, s'il y a lieu, dans la limite maximum de la campagne double, avec celui accordé au paragraphe II ci-dessus.

## CUMUL

La circulaire ministérielle n° 42-2 B/6 du 18 mars 1948 a porté à 250.000 francs le plafond du cumul de retraite avec un traitement public.

## SECURITE SOCIALE

Fixation du maximum des indemnités journalières ou mensuelles en cas de maladie, longue maladie et maternité.

Article premier. — A dater du 1<sup>er</sup> avril 1948, le maximum des indemnités journalières accordées en cas de maladie ou de maternité des assurances sociales est fixé à 317 francs. Ce chiffre est porté à 422 francs pour les assurés bénéficiant des indemnités journalières égales aux deux tiers du salaire de base.

Art. 2. — A dater du 1<sup>er</sup> mars 1948, le maximum de l'allocation mensuelle accordée en cas de longue maladie est fixé à 9.510 francs. Ce chiffre est porté à 12.600 francs pour les assurés bénéficiant d'une allocation égale aux deux tiers du salaire de base.

## LA SECURITE SOCIALE ET LES FONCTIONNAIRES

Une circulaire ministérielle du 17 avril 1948 (J. O. du 18 avril 1948) a réglementé les conditions d'application du Régime de Sécurité sociale aux fonctionnaires.

### I. — Risques couverts.

1° Pour les fonctionnaires en activité : la maladie, la longue maladie, la maternité, l'invalidité, le décès ;

2° Pour les fonctionnaires retraités, les veuves de fonctionnaires titulaires d'une pension du chef de leur époux et les membres de la famille du fonctionnaire : la maladie.

Nota. — Les dispositions qui suivent ne concernent pas les prestations de l'assurance invalidité qui seront fixées par un décret ultérieur.

### II. — Prestations en nature.

Les prestations en nature correspondent à des remboursements de dépenses réellement effectuées (frais médicaux et pharmaceutiques par exemple).

### III. — Prestations en espèces.

Les prestations en espèces tendent à compenser la perte d'émoluments subie par l'assuré lui-même, à l'exclusion, par conséquent, des dommages de même nature subis par les membres de sa famille.

### IV. — Ouverture du droit aux prestations.

Les prestations du régime de sécurité sociale des fonctionnaires sont attribuées pour une durée maximum de six mois pour l'assurance-maladie, à compter de la date de la première constatation médicale.

## RECHERCHES

Mme TRIPIER, 22, rue d'Orléans à Neuilly-sur-Seine recherche le photographe militaire ayant pris photos d'identité 2° D.F.L. dont celle de l'aspirant Paul TRIPIER en août 1943 à Sabrata, route Tripoli.

Mme ARCHAMBAULT, à Villefeux, commune de Guilly, par Vatan (Indre), demande aux camarades de son fils des détails sur sa mort : Sergent ARCHAMBAULT, 1<sup>er</sup> B.I.M.P. engagé le 11 juillet 1940 en Syrie. Tué le 22 juillet 1941 au combat de Damas. Inhumé à Ranisch (Palestine), Parcelle P, tombe 35.

## PROPRIETAIRES DE VEHICULES VOLES OU REQUISITIONNES

Il n'a pas été possible jusqu'ici d'accorder aux anciens propriétaires de voitures volées sous l'occupation ou même

J. O. du 27 avril 1948.

Une série de concours sera ouverte dans les conditions indiquées par le tableau ci-après. Demande à adresser, au Directeur départemental des Postes, Télégraphes et Téléphones.

| EMPLOI   | DATE d.s. EPREUVES    | DATES DE CLOTURE DES LISTES et candidatures | NOMBRE de PLACES | NOMBRE D'EMPLOIS RÉSERVÉS AUX BÉNÉFICIAIRES des articles 1 <sup>er</sup> et 4 <sup>o</sup> du décret n° 46-739 du 15 avril 1946 |
|--|-----------------------|---|------------------|---|
| Commis féminin.....  | 25 et 26 juillet 1948 | 18 juin 1948                                | 2.700            | »   |
| Dessinateur projeteur stagiaire.....                           | 4, 5 et 6 août 1948   | 28 juin 1948                                | 27               | 2   |
| Agent de lignes.....   | 5 septembre 1948      | 28 juillet 1948                             | 540              | »   |
| Contrôleur stagiaire des installations électro-mécaniques..... | 7 septembre 1948      | 30 juillet 1948                             | 360              | 20  |
| Facteur.....   | 26 septembre 1948     | 16 août 1948                                | 540              | »   |

réquisitionnées une priorité pour l'achat d'un véhicule neuf. Les différents départements ministériels porteurs de contingents de licences d'achat peuvent toutefois tenir compte de cette situation dans leurs attributions. (Rep. M. des Finances, n° 41440, J. O. Débats Ass. Nat. 20 avril 1948, p. 2133).

## ACHAT DE COSTUMES

Le groupement d'achat et de répartition aux victimes de guerre, 23, rue d'Argenteuil, Paris 1<sup>er</sup> (3<sup>e</sup> étage) fait profiter nos adhérents d'avantages intéressants. Il vend des costumes pour hommes, prêts à porter, aux prix suivants :

Costume « sport » ..... Fr. 7.200  
Costume « peigné » ..... 9.100

Les camarades intéressés doivent demander un bon à notre Siège, à Mme NICOLAS ; ensuite, sur présentation de ce bon et de leur carte de membre, ils pourront acheter le costume de leur choix au magasin du groupement.

## AVIS DE CONCOURS

J. O. du 20 avril 1948.

### Dame rédactrice à la Banque de France.

Un concours aura lieu le 14 novembre 1948. Age : plus de 18 ans et moins de 26 ans au 1<sup>er</sup> janvier 1948. Conditions : brevet supérieur ou baccalauréat complet. Demande à adresser entre le 1<sup>er</sup> et le 30 septembre 1948 au Gouverneur de la Banque de France, Direction générale du personnel, Service des concours, 39, rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris, 1<sup>er</sup>.

### Dame commis à la Banque de France.

Concours le 17 octobre 1948. Age : plus de 18 ans et moins de 25 ans au 1<sup>er</sup> janvier 1948. Demande à adresser entre le 10 juillet et le 31 août à la même adresse que ci-dessus. Se renseigner auprès des succursales de la Banque de France pour les inscriptions du concours.

J. O. du 6 mai 1948.

Un concours pour l'admission à l'emploi de conducteur de chantier des Ponts-et-Chaussées dans le département du Haut-Rhin aura lieu à une date qui sera fixée ultérieurement — 5 places — adresser les déclarations de candidature avant le 1<sup>er</sup> juillet 1948 à l'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées, 1, rue des Clefs, à Colmar, qui enverra sur demande le programme et les conditions du concours.

## Stage de formation d'officier de réserve

Au cours de l'été 1948 (en principe août et septembre) 300 gradés de réserve ayant fait campagne (Sous-Officiers-Caporaux-Chefs, Brigadiers-Chefs, Caporaux et Brigadiers) pourront effectuer une période volontaire de quatre semaines dans les Ecoles d'application de leur arme d'origine.

A l'issue de cette période, et après avoir satisfait aux épreuves du Brevet de Chef de Section ou de Chef de Peloton, les intéressés pourront être promus Sous-Lieutenant de réserve.

Les aspirants nommés au cours de la guerre et qui n'ont pu par suite des événements être promus Sous-Lieutenants pourront également effectuer la même période de quatre semaines au cours de laquelle leurs aptitudes seront vérifiées en vue de leur promotion au grade de Sous-Lieutenant de réserve.

Les demandes des volontaires devront être adressées au ministre des Forces Armées sous couvert des Directions Régionales du Recrutement et de la Statistique auprès desquelles nos camarades sont priés de se renseigner.

Ces demandes devront être faites dans le courant du mois de juin.

## PENSIONS

**Les veuves, orphelins, ascendants et réformés n'ayant pas encore reçu leur titre d'avance provisoire ou leur allocation d'attente sont invités à se faire connaître d'urgence au Service des Pensions de l'Association en vue d'une nouvelle intervention auprès des Ministères intéressés.**

### Renseignements à donner :

- Nom, prénoms, adresse très exacte.
- Grade du disparu, lieu et date du décès.
- Date du dépôt du dossier de pension.
- Organisme ayant reçu le dossier.
- Qualité du disparu (époux, père, fils, etc.).
- Indiquer si le disparu était militaire de carrière ou de réserve.
- Arme : Terre, Air, Mer (guerre ou marchande, Réseaux).

## RECTIFICATIF

### COMITE D'HONNEUR ET COMITE DE DIRECTION

Une faute d'impression regrettable nous a fait omettre, dans les listes des membres des Comités d'Honneur et de Direction, publiées dans la revue n° 7 d'avril 1948 (p. 19), les noms du capitaine de frégate ARNOLD Jean, au Comité d'Honneur, et du lieutenant-colonel JONAS Paul, au Comité Directeur, qui ont toujours apporté et continuent d'apporter à l'Association un dévouement auquel nous sommes heureux de rendre hommage.

## MEMORIAL DES PREMIERS COMPAGNONS

(Forces aériennes françaises libres.)

# CAP SANS RETOUR

par Germaine L'HERBIER-MONTAGNON

1 volume : 425 francs.

Raoul SOLAR, éditeur.

Mme L'HERBIER-MONTAGNON, l'auteur de cet ouvrage historique, bouleversant, est brevetée pilote d'aviation de tourisme, et animatrice de l'I.P.S.A. section aviation de la Croix-Rouge Française.

Sous l'occupation, elle rechercha clandestinement les tués des Forces Aériennes Françaises Libres et les Aviations alliées. Elle collabora aussi à des évasions de pilotes, et fut arrêtée par la Gestapo; relâchée, faute de preuves, elle reprit aussitôt ses activités patriotiques. Elle écrivit un magnifique ouvrage *Disparus dans le Ciel*, qui fut saisi par les Allemands.

Ainsi, Mme L'HERBIER-MONTAGNON donna, pendant des années, la mesure de sa compétence, de son dévouement, de son efficacité, et, selon les termes de sa citation « cristallisa autour d'elle la sympathie reconnaissante de la grande famille aérienne ». La Légion d'Honneur et l'Order British Empire ont récompensé ses exceptionnels mérites.

Possédant de telles lettres de noblesse, Mme L'HERBIER-MONTAGNON fut choisie par l'Association des Premiers Compagnons (Association des Familles des Morts de la France Libre) pour écrire le MEMORIAL DES FORCES AERIENNES FRANÇAISES LIBRES, dont la publication comportera trois volumes.

Le tome I, *CAP SANS RETOUR* est consacré aux évasions de 400 aviateurs, qui, du 18 juin 1940 au 1<sup>er</sup> août 1943 répondirent « Présent » à l'appel du Général de Gaulle, et qui, tous, devaient, par la suite, mourir pour la Patrie.

Ce furent d'abord, les évasions collectives de juin et de juillet 1940. Départs en avion de Toulouse, Bordeaux, Royan, etc. Départs de Saint-Jean-de-Luz, Port-Vendres, etc., dans les bateaux qui emmenaient les Polonais, les Tchèques.

Puis, les ralliements individuels, de plus en plus difficiles, par l'Espagne, l'Allemagne, la Chine, l'U.R.S.S., la Turquie, la Martinique, le Continent Noir, etc.

Chacun de ces nombreux récits est une aventure passionnante. C'est quelquefois une énorme farce, comme le vol d'avions de la Luftwaffe. D'autres fois, les ralliements se terminent tragiquement dans le silence des mers, des montagnes, des déserts, dans le pourrissement des prisons, le martyre des camps de concentration, le feu des pelotons d'exécution.

Ce qui donne à *CAP SANS RETOUR* son bouleversant accent de vérité, la haute valeur d'un témoignage, c'est que l'auteur — qui a patiemment rassemblé depuis des années de très précieuses archives sur l'aviation — a recueilli, le plus souvent, ces récits, dans les carnets de bord et les lettres des aviateurs disparus.

Ainsi ce sont... « les voix chères qui se sont tuées... » qui nous racontent une des plus belles pages — et l'une des plus inconnues jusqu'alors — de l'histoire des héros de la France Libre qui préférèrent :

« Mourir debout que vivre à genoux... »

# COURRIER DES AMICALES

## AMICALE DES ANCIENS DU B.I.M.P.

Une émouvante cérémonie a eu lieu à la fin du mois dernier au Lycée Hoche à Versailles.

Madame MAGNY, mère du Commandant MAGNY qui commanda le B.I.M.P. de mars 1943 jusqu'au moment où il fut mortellement frappé près de San Giorgio (Italie) le 18 mai 1944, offrait à la « Corniche » du Lycée (section préparatoire au concours d'entrée de Saint-Cyr) un fanion en souvenir de son fils, ancien élève de cette même école.

En présence du contre-Amiral ORTOLI, et de nombreux camarades du B.I.M.P. et anciens F.F.L., le Lieutenant-Colonel SAINT-HILLIER, ex-chef d'E.-M. de la 1<sup>re</sup> D.F.L., retraça devant les jeunes aspirants à l'épaulette la courte mais glorieuse carrière de notre ancien Chef.

Sans attendre le prochain bulletin qui donnera, nous l'espérons, un compte rendu plus complet de cette cérémonie, l'Amicale du B.I.M.P. remercie tous ceux qui ont bien voulu à cette occasion témoigner de l'effectueux souvenir que les lie au Chef de Bataillon MAGNY.

Nous prions Madame MAGNY de bien vouloir trouver ici l'hommage de nos sentiments dévoués et reconnaissants.

Notre camarade DELSOL, dit « MALAPESTE » a fait éditer récemment un recueil de souvenirs émouvants et « pittoresques » sur le Bataillon depuis sa fondation jusqu'au débarquement en Provence. Le prix en est fixé à 100 francs, plus les frais d'envoi.

Les commandes peuvent être adressées directement à : DELSOL, 8, avenue Jeanne d'Arc, à Saint-Raphaël (Var).

L'Amicale vient de souscrire 2.000 francs pour l'érection du monument aux morts de la France Libre.

Nous rappelons que l'Amicale accueille dans son sein, non seulement les anciens du Bataillon mais encore les proches parents des Morts pour la France ainsi que ceux qui ont su témoigner toute leur sollicitude aux volontaires du Bataillon.

Le montant de l'adhésion est fixé à 100 francs. Adresser toute somme d'argent à l'Amicale des Anciens du B.I.M.P., 12, rond-point des Champs-Élysées, C.C.P. 6456-06.

## AMICALE DES ANCIENS DE LA 1<sup>re</sup> D.F.L.

La réunion des anciens de la 1<sup>re</sup> D.F.L. aura lieu dans les conditions habituelles, le samedi 12 juin de 18 h. 30 à 20 h. au Free French Club, 12, rond-point des Champs-Élysées.

## AMICALE 1<sup>er</sup> R.A.

A l'occasion du quatrième anniversaire de la mort du Colonel Jean-Claude LAURENT-CHAMPROSAY, une messe sera célébrée le samedi 19 juin 1948, à 8 h. 30, en l'église de Saint-Etienne-du-Mont (près du Panthéon) à la mémoire

des officiers, sous-officiers et canonniers du 1<sup>er</sup> Régiment d'Artillerie de la 1<sup>re</sup> D.F.L. morts pour la France.

L'Amicale du 1<sup>er</sup> R.A. invite tous ses membres et les camarades de la 1<sup>re</sup> D.F.L. à assister à cette cérémonie.

## AMICALE F.A.F.L.

Nous avons le grand plaisir d'annoncer à nos camarades F.A.F.L. d'active et de réserve, la création d'une section F.A.F.L. au sein du Club Aérien de Paris.

Ce Club dispose de Stamps et Nord Ecrin. Les vols ont lieu les mercredis, samedis et dimanches.

Les demandes d'adhésion doivent être adressées au 12, rond-point des Champs-Élysées, Paris 8<sup>e</sup>, accompagnées de la somme de cinq cents francs (500).

Les candidats élèves pilotes pourront être admis.

L'Amicale serait heureuse de connaître les noms des anciens pilotes qui accepteraient de faire partie du Bureau de cette section.

## AMICALE DES F.N.F.L.

L'Association des Français Libres devant ranimer la flamme à l'Arc de Triomphe le 18 juin 1948, le Comité Directeur de l'Amicale invite tous les F.N.F.L. à se grouper nombreux derrière son fanion.

Les insignes de l'Amicale sont en vente à la réception de l'Association au prix de 80 francs l'unité.

Pour toute demande d'admission écrire à : M. le Secrétaire administratif, Amicale des F.N.F.L., 12, rond-point des Champs-Élysées, Paris, 8<sup>e</sup>, en joignant un timbre pour la réponse.

Par décision du Comité Directeur, le tarif de la cotisation a été fixé à 100 francs pour l'année 1948.

L'Association prépare actuellement l'édition d'un ouvrage consacré à l'histoire des F.N.F.L.

Dans ce but, elle demande à tous ceux qui possèdent de bonnes photos de bien vouloir nous les communiquer.

Tous les documents communiqués seront retournés à leur propriétaire.

Adresser les envois au Maître-Fusilier AUBERT, Association des Français Libres, 12, Rond-Point des Champs-Élysées - Paris (8<sup>e</sup>).

## **SEMAINE DE LA FRANCE LIBRE**

### **DU 14 AU 20 JUIN 1948**

En commémoration de l'appel historique du 18 juin  
au profit des œuvres sociales de l'Association des Français Libres,  
sous le haut patronage du Général de Gaulle et du Conseil Municipal de la Ville de Paris

○ ○ ○ ○ ○

#### **LUNDI 14 JUIN à 21 heures**

Présentation du film « MAINTENANT ON PEUT LE DIRE »  
au Théâtre des Champs-Élysées (avenue Montaigne)

#### **MERCREDI 16 JUIN à 21 heures**

**GALA DE VARIÉTÉS**  
avec les vedettes internationales de la Scène et de l'Écran  
Théâtre Marigny (Champs-Élysées)

#### **VENDREDI 18 JUIN**

11 heures Inauguration du Monument aux morts de la France Libre.  
Palais des Arts Modernes (1, av. de New-York).  
18 h. 30 Cérémonie de la Flamme à l'Arc de Triomphe.  
19 heures Transfert de la Flamme de l'Arc de Triomphe au Mont Valérien.  
21 heures « Nuit du 18 Juin » Pré Catelan - Diner de Gala.

#### **SAMEDI 19 JUIN**

Nuit des « Free French » Moulin de la Galette de 21 heures à l'aube  
Bal avec trois orchestres et attractions

#### **DIMANCHE 20 JUIN à 11 h. 30**

**NOTRE DAME DES VICTOIRES** : Messe d'actions de grâces.

Pour tous renseignements s'adresser  
à L'ASSOCIATION DES FRANÇAIS LIBRES, 12, Rond-Point des Champs-Élysées  
ÉLY. 90-85 et la suite

## **CÉRÉMONIE DE LA FLAMME**

**(18 Juin 1948)**

Le 18 Juin 1948, l'Association des Français Libres, comme les années précédentes, ravivera la Flamme à l'Arc de Triomphe, à 18 h. 30. Un flambeau sera ensuite allumé à la Flamme par notre Président, le Général de LARMINAT, qui le portera au Mont-Valérien, où il le remettra au Général de GAULLE.

Nous insistons auprès de nos adhérents, spécialement ceux de la région parisienne, pour qu'ils participent en grand nombre à la Cérémonie.

Le 18 Juin est notre jour, à nous Français Libres, et nous devons le commémorer dignement.

Nous n'ignorons pas les difficultés que rencontreront nos camarades qui travaillent pour être présents à l'heure voulue, mais nous leur demandons de faire le maximum pour se libérer de leur tâche et venir attester la force et la permanence de nos sentiments Français Libres.

#### **RASSEMBLEMENT à 17 h. 30**

derrière le drapeau de l'Association, à l'angle de l'avenue George-V et de l'avenue des Champs-Élysées.

#### **INAUGURATION DU MONUMENT AUX MORTS DE LA FRANCE LIBRE**

L'inauguration du Monument aux Morts de la France Libre aura lieu le 18 Juin dans la matinée sur le parvis de l'ex-palais de Tokyo. L'heure et les conditions de la cérémonie n'ayant pu encore être fixées au moment où nous mettons sous presse, nous invitons nos camarades, spécialement ceux de province, à se présenter à notre siège le 18 Juin à partir de 9 heures pour recevoir les instructions détaillées, concernant l'horaire, le placement des délégations, etc...

# CARTE DU COMBATTANT

Un arrêté du 4 mai 1948 du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre inséré au J.O. du 5 mai a fixé les conditions d'attribution de la carte du combattant pour la guerre 1939-45. Nous en avons extrait, pour nos adhérents, les passages qui peuvent les intéresser.

Nous attirons particulièrement leur attention sur l'article 30 qui prévoit à quelle autorité doivent être adressées les demandes et sous quelle forme. L'Association ne transmettra pas les demandes, car son entremise, dans les cas normaux, paraît inutile et elle n'a pas le personnel nécessaire pour exécuter ce travail.

Le texte de l'arrêté a fait l'objet du supplément n° 489 du J.O., vendu trois francs par l'imprimerie des journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris.

\* \*

## EXTRAITS DE L'ARRÊTÉ

### TITRE PREMIER

#### Militaires des armées de terre, de mer et de l'air

##### CHAPITRE PREMIER

###### Dispositions générales.

Art. 2. — Sont considérés comme combattants, les militaires ayant appartenu pendant trois mois consécutifs ou non :

#### A) ARMÉE DE TERRE

Aux unités figurant sur les listes pratiques des unités combattantes qui ont été ou seront publiées au B.O. du Ministère des Forces armées, Secrétariat d'État à la Guerre, en application de la circulaire n° 5704 EMA/30 du 23 mai 1946 (B.O. n° 23, année 1946, p.p., p. 837) définissant l'unité combattante et les zones de combat pour les périodes allant du 3 septembre 1939 au 8 mai 1945 et postérieurement à cette date.

#### B) ARMÉE DE MER

Aux unités énumérées dans l'arrêté du Secrétaire d'État à la Marine, en date du 29 décembre 1947 (B.O. Marine, n° 45 du 31 décembre 1947), fixant la liste des bâtiments et unités sur pied de guerre du 3 septembre 1939 au 8 mai 1945, en son annexe I et dans les conditions suivantes :

Bâtiments, unités et formations donnant droit à la bonification du double en sus :

1° Bâtiments de la flotte principale, de la flotte auxiliaire, bâtiments du commerce et de la pêche ;

2° Formations et unités à terre :

a) Organes de commandement, uniquement pendant la période au cours de laquelle :

ils ont stationné dans une zone effectivement soumise à l'action de l'ennemi ;

certains de leurs membres et ceux-là seuls, ont appareillé en mission sur un bâtiment réputé unité combattante ;

b) Formations à terre, ayant effectivement combattu en France et à l'étranger ;

3° Aéronautique navale :

a) Formations aériennes (personnel navigant) ;

b) Bases de l'aéronautique navale, uniquement pendant la période au cours de laquelle elles ont effectivement été soumises à l'action de l'ennemi.

Pour le personnel de l'aéronautique navale les règles, notamment en matière d'équivalence, sont celles qui sont appliquées au personnel de l'armée de l'air.

#### C) ARMÉE DE L'AIR

Aux unités engagées dont les listes pratiques ont été ou seront publiées au Journal Officiel en ce qui concerne le personnel de l'armée de l'air et des unités de parachutistes, actuellement unités aéroportées, à la condition d'avoir été admis au bénéfice d'une majoration de campagne double d'au moins cent quatre-vingts jours correspondant à quatre-vingt-dix jours consécutifs ou non d'appartenance, et ce, conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'application des dispositions relatives à la qualité de combattant uniquement, l'exécution d'une mission de guerre, telle qu'elle est définie à l'alinéa 2 ci-dessus et, pour le personnel des unités de parachutistes, d'un saut effectué en zone de combat ou à l'arrière des lignes adverses donne droit, par équivalence, à quarante jours de majoration pour campagne double.

Dans ce cas, ne pourront entrer dans le décompte des cent quatre-vingts jours, les journées au cours desquelles auront été exécutées les missions aériennes de guerre ou les sauts visés à l'alinéa précédent, missions et sauts qui eux-mêmes donnent droit à des majorations par équivalence.

Le personnel de l'armée de l'air et des unités de parachutistes (actuellement troupes aéroportées) ayant participé à cinq missions aériennes de guerre ou sauts au cours des opérations et dans les zones déterminées par les instructions réglementant le bénéfice de la campagne double.

Par mission aérienne de guerre, il faut entendre tout vol, saut, ou ascension de guerre ayant fait l'objet d'un ordre émanant d'une autorité française ou alliée qualifiée, et d'un échelon de commandement égal ou supérieur à celui du commandant de groupe ou d'unité assimilée.

Les missions telles que le vol d'instruction, d'essai ou d'entraînement ne sont pas qualifiées missions de guerre.

D'autre part, lorsque le personnel de l'armée de l'air a participé à des opérations terrestres ou navales, les règles édictées pour l'attribution de la qualité de combattant au personnel des armées de terre ou de mer lui sont applicables.

Art. 3. — Sont considérés comme combattants, sous réserve d'avoir appartenu aux unités figurant sur les listes pratiques des unités combattantes visées à l'article 2 ci-dessus, mais sans condition de séjour dans ces unités, les militaires des armées de terre, mer et air qui ont été évacués pour blessure reçue ou maladie contractée en service alors qu'ils appartenaient à ces unités.

Art. 4. — Sont considérés comme combattants, les militaires de toutes armes faits prisonniers de guerre, alors qu'ils appartenaient à une unité combattante.

Sont également considérés comme combattants, et quelle que soit l'unité à laquelle ils ont appartenu, mais sous les conditions de séjour suivantes :

1° Les militaires des armées de terre, mer et air détenus et gardés militairement par l'ennemi pendant au moins six mois en territoire occupé par lui ;

2° Les militaires immatriculés comme prisonniers de guerre dans un camp en territoire ennemi et qui y ont séjourné au moins quatre-vingt-dix jours ;

3° Les militaires évadés de guerre et reconnus officiellement tels, sans conditions de séjour.

Art. 5. — Sont considérés comme combattants, quelle que soit l'unité à laquelle ils ont appartenu, sans condition de séjour dans cette unité, les militaires des armées de terre mer et air qui ont reçu une blessure de guerre.

### CHAPITRE II

#### Dispositions particulières.

Art. 6. — Sont considérés comme combattants :

3° Les parachutistes remplissant les conditions suivantes : Avoir été parachuté en Indochine entre le 9 mars 1945 et le 18 septembre 1945 :

a) pour mission spéciale ;

b) avec une unité combattante ;

chaque parachutage donnant droit à une équivalence de quarante-cinq jours pour les militaires visés au paragraphe a) et à une bonification de vingt jours pour les militaires visés au paragraphe b).

### CHAPITRE III

#### Cas renvoyés à la procédure de l'article 4 du décret du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

Section I. — Cas renvoyés à la procédure de l'article 4 pour application éventuelle de bonifications.

Art. 8. — Les militaires ne pouvant totaliser le temps de présence effectif exigé à l'article 2 ci-dessus et qui apportent la preuve de leur participation à des opérations de combats limitativement désignées, sont admis à faire valoir leur droit en s'appuyant sur les termes du présent article et en se conformant à la procédure prévue par l'article 4 du décret du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

La liste de ces combats et des bonifications y afférant sera établie par un arrêté conjoint du ministre des forces armées et du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, après avis de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre et d'une Commission créée à cet effet, laquelle est composée de membres des commissions engagés et mobilisés à partir

du 3 septembre 1939, instituées par le décret du 29 janvier 1948, choisis selon les dispositions des articles 2 et 3 dudit décret.

### TITRE II

#### Membres de la résistance

##### CHAPITRE PREMIER

###### Dispositions générales.

Art. 12. — 1° Sont considérés comme combattants :

a) Les agents des Forces Françaises Combattantes ;  
les agents de la Résistance intérieure française ;  
les agents de la Résistance extra-métropolitaine française ;

ayant appartenu pendant trois mois consécutifs ou non, aux formations figurant sur les listes pratiques des unités combattantes ou assimilées ;

Les reconnaissances de ces formations ou de ces périodes de combats seront publiées au Bulletin Officiel des Forces armées sur proposition d'une Commission spéciale siégeant à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, et présidée par un officier supérieur désigné par le Ministre des Forces armées, choisi en dehors de la Commission.

2° Les demandes des personnes visées au présent article sont adressées par les intéressés, aux Offices départementaux et aux Offices de la France d'outre-mer de leur résidence.

Les dossiers doivent comporter une copie certifiée conforme de l'attestation délivrée aux demandeurs par les soins de l'autorité militaire compétente. Toutefois, les agents qui ne seraient pas, lors du dépôt de leur demande, en possession de ladite attestation seront soumis à la procédure instituée à l'article 16.

### CHAPITRE II

#### Dispositions particulières.

Art. 13. — Sont considérées comme ayant droit à la qualité de combattants les personnes arrêtées par les autorités du Reich ou de ses alliés, par l'autorité de fait de l'État français ou par les polices civiles ou militaires d'un pays en conflit avec la France, même après le 8 mai 1945, si elles détiennent une attestation de déporté ou d'interné politique (modèle A) délivrée par le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, à condition :

1° soit de détenir une attestation délivrée par l'autorité militaire compétente, la reconnaissant comme ayant été homologuée au titre : F.F.C., F.F.I., R.I.F. ;

2° soit de faire la preuve que l'arrestation a été motivée par un acte d'aide volontaire apportée aux réseaux, formations ou mouvements reconnus à titre : F.F.C., F.F.I., R.I.F., ou aux membres individuels de ces formations ;

3° soit de faire la preuve que l'arrestation a été motivée par un acte caractérisé de lutte civile ou militaire contre l'ennemi.

Art. 14. — Sont considérées comme ayant droit à la qualité de combattants, les personnes déportées ou internées pendant quatre-vingt-dix jours consécutifs qui détiennent

une attestation de déporté ou d'interné politique (modèle A) délivrée par le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre et à condition :

1° soit de faire la preuve de leur appartenance aux organisations de résistance créées à l'intérieur des lieux de détention par des représentants qualifiés de la résistance internés ou déportés ;

2° soit de faire la preuve d'avoir accompli un acte caractérisé de lutte civile ou militaire au bénéfice des organisations de résistance visées au paragraphe précédent ou au bénéfice des membres individuels de ces organisations.

Art. 15. — Sont considérées comme ayant droit à la qualité de combattants, les personnes qui :

1° ont reçu dans l'exécution d'un acte qualifié de résistance ou de combat, une blessure homologuée comme blessure de guerre ou reçue en service commandé ;

2° ont été blessées ou torturées au cours de leurs interrogatoires ou pendant leur détention, à condition que les conséquences des blessures, maladies contractées ou aggravées, ou des tortures soient susceptibles d'ouvrir droit à une pension d'invalidité égale ou supérieure à 10 % ;

3° qui, répondant aux dispositions des articles 13 et 14 se sont évadées avant le 1<sup>er</sup> mars 1945 d'un lieu de détention.

### TITRE III

#### Marins du commerce

##### CHAPITRE PREMIER

###### Dispositions générales.

Art. 20. — Sont considérés comme combattants les membres de la Marine marchande de la France combattante visés par le décret du Comité Français de la Libération Nationale en date du 1<sup>er</sup> avril 1943.

Art. 21. — Sont considérés comme combattants les marins du commerce et de la pêche qui justifient remplir l'une des conditions suivantes :

1° Après avoir navigué pendant une période totale, interrompue ou non, de trois mois, soit au commerce, soit à la pêche en deuxième et troisième zone, dans les régions et à des époques où la navigation donne droit à la qualité de « combattant » au personnel de la Marine militaire ;

2° Sous réserve d'avoir appartenu aux équipages des navires visés au précédent alinéa et sous les conditions prévues aux articles 2, 3, 4, 5 du titre I<sup>er</sup> du présent arrêté.

##### CHAPITRE II

###### Dispositions particulières.

Art. 22. — Sont considérés comme combattants les marins du commerce et de la pêche qui justifient, ayant appartenu à une station de pilotage ou ayant été inscrits au rôle de remorqueurs et de bâtiments de servitude, avoir totalisé quatre-vingt-dix jours de service accomplis entre les dates et dans les conditions qui seront fixées pour chaque station ou pour chaque port par le Ministre chargé de la Marine

marchande et le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

Les dispositions prévues aux articles 2, 3, 4, 5 du titre I<sup>er</sup> du présent arrêté leur seront applicables.

### CHAPITRE III

#### Cas renvoyés à la procédure de l'article 4 du décret du 1<sup>er</sup> juillet 1930.

Section I. — Cas renvoyés à la procédure de l'article 4 pour application éventuelle de bonifications.

Art. — 23. — Pour le calcul des trois mois, une bonification de vingt-cinq jours sera accordée au personnel présent à bord d'un navire ayant été appelé à participer aux opérations d'évacuation de Dunkerque, ou à des opérations d'évacuations analogues déterminées par arrêtés concertés du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre et du Ministre chargé de la Marine marchande.

Ce personnel bénéficiera en outre des bonifications accordées aux militaires pendant la durée de leur séjour dans lesdites zones d'opérations, conformément aux dispositions de l'article 8 du présent arrêté.

Art. 24. — Des bonifications pourront également être accordées au personnel d'un navire ayant été appelé à participer à des opérations destinées à venir en aide à la résistance. Elles seront déterminées par arrêté concerté du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre et du Ministre chargé de la Marine marchande.

### TITRE IV

#### Dispositions communes

Art. 27. — Peuvent bénéficier des dispositions du présent arrêté :

1° Les Français et Françaises, les ressortissants d'un territoire de l'Union française ou d'un pays sous protectorat ou mandat français ;

2° Les étrangers ayant combattu sous le drapeau, le pavillon ou sous l'autorité d'un haut commandement français, ou allié qualifié, au cours d'opérations auxquelles ont participé les forces françaises ;

3° Pour l'application des articles 13 (alinéa 2 et 3) et 14, les étrangers qui justifient avoir été domiciliés en France ou dans un territoire de l'Union française, ou d'un pays sous protectorat ou mandat français, au 3 septembre 1939.

Art. 28. — Pour l'attribution de la carte de combattant, la durée d'appartenance ou de présence acquise pour les opérations antérieures au 3 septembre 1939 se cumule avec la durée qui aura été admise au titre des opérations postérieures à cette date.

Art. 29. — Le temps d'appartenance ou de présence acquis au cours de chaque phase du conflit sera totalisé dans le décompte final, en vue de l'attribution de la carte du combattant, selon les termes des différents titres du présent arrêté.

Art. 30. — Les demandes des personnes visées au présent arrêté sont adressées par les intéressés aux offices départementaux ou aux offices de la France d'outre-mer de leur résidence.

Elles sont obligatoirement établies sur des formules délivrées par les offices.

# LE COMITÉ DE LIAISON de la résistance militaire française

Il n'existe pas de capitulation dans l'honneur : l'honneur, c'est la Résistance ; et c'est la Résistance qui a sauvé l'honneur de la France.

Résistance civile et Résistance militaire : et ce n'est pas affaiblir les mérites éminents de la première que de rappeler que la Résistance militaire l'a précédée, soutenue, dépassée. Il ne s'agit pas des combattants de la Libération qui, à l'heure du débarquement, et au péril de leur vie, ont spontanément couru aux armes, car la Résistance implique l'effort dans la durée. Les Résistants militaires ont été, dans l'ordre chronologique : les Forces Françaises Libres, Les Forces Françaises Combattantes, les Forces Françaises de l'Intérieur.

Ces trois grandes familles spirituelles ne pouvaient rester plus longtemps à l'écart l'une de l'autre. Certes, chacune a son histoire, avec ses gloires et ses deuils. Mais leur but fut commun, et similaires leurs moyens. En créant aujourd'hui entre elles un premier lien, chacune se fortifie, sans désertier sa personnalité.

Voilà pourquoi, après une étude mûrie et des conversations où le général de Larminat fit entendre la voix de la France Libre, se sont réunis le 17 avril dernier, trente délégués désignés en nombre égal par l'Association des Français Libres, le Comité National des F.F.L. et la Confédération Nationale F.F.C.

Après avoir proclamé la nécessité de maintenir l'esprit qui les anima pendant la lutte, de défendre leurs droits et leur idéal, les « Trente » ont constitué le Comité de Liaison de la Résistance Militaire Française (C.L.R.M.F.).

Son premier acte a été de faire afficher dans toute la France une protestation dont voici le texte, proposé par les représentants des Français Libres et adopté à l'unanimité.

## Pétain en liberté ?

« Le Comité de Liaison de la Résistance Militaire Française rappelle à ceux qui l'ont oublié :

— que l'ex-Maréchal Pétain a, dès juin 1940, accepté la défaite, et que c'est sous son autorité que le Gouvernement de Vichy est, après l'entrevue de Montoire, entré dans la voie de la collaboration avec Hitler ;

— que sur le plan militaire, cette coopération a abouti en 1941, au Levant, à une lutte meurtrière entre les troupes françaises du Général Dentz, et les troupes britanniques et françaises libres ;

— que Pétain a donné l'ordre de s'opposer aux Alliés par les armes, en 1942 au Maroc et en Algérie, en 1943 en Tunisie, que, dans le même temps il interdisait de tirer sur les soldats de Hitler et qu'il a été obéi au prix d'un flot de sang français ;

— que sur l'injonction de Pétain, s'est organisée une levée de troupes françaises qui ont été combattre la Russie sous l'uniforme et aux côtés de l'armée allemande ;

— que Pétain n'a élevé aucune protestation contre les arrestations, les déportations et les exécutions perpétrées par l'occupant ; mais qu'en modelant la législation française sur celle de l'Allemagne, en instituant les juridictions d'exception et en organisant la Milice, il s'est efforcé d'anéantir la Résistance nationale ;

— que Pétain a égaré un nombre considérable de Français en apportant à Hitler la caution d'un Maréchal de France et qu'il doit être tenu pour responsable des crimes qu'il a couverts.

C'est pourquoi le C.L.R.M.F., au nom des Morts et des Survivants des Forces Françaises Libres, des Forces Françaises de l'Intérieur, et des Forces Françaises Combattantes, élève une protestation solennelle contre l'initiative impudente de ceux qui — en se groupant pour demander la mise en liberté de l'ex-Maréchal Pétain — insultent la Patrie dans ses héros les plus purs. »

Une deuxième motion, visant à soustraire à la juridiction civile tous les actes dont les auteurs possèdent le statut militaire — et qu'il convient de rendre à leurs juges naturels — a réuni également tous les suffrages.

Le Comité a décidé en outre de participer le 6 juin prochain à la manifestation solennelle, organisée à 17 heures, de la place de la Concorde jusqu'au Mont-Valérien, par le Comité d'Action de la Résistance.

Le C.L.R.M.F., qui s'étend à la France et aux Territoires d'outre-mer, siège à Paris, 2, rue Paul-Cézanne. Il ne reçoit pas d'adhésions individuelles, mais toute Association, désireuse de participer à ses travaux, peut le faire, dans le cadre de la famille spirituelle à laquelle elle appartient : F.F.L., F.F.C. et F.F.I. figurent d'ailleurs à égalité dans son Conseil d'administration et à son Bureau.

MAURICE BLUM.

## LES FRANCAIS LIBRES A L'HONNEUR

### LÉGION D'HONNEUR

Sont nommés ou promus dans l'Ordre de la Légion d'honneur :

#### GRAND OFFICIER

CHOUTEAU René-Jean-Charles, *Général de corps d'armée* (J. O. du 9 mai 1948).

#### CHEVALIERS

DODU Marcel, *capitaine* (J. O. du 28 janvier 1948).  
 DUBOIS Jean, *lieutenant* (J. O. du 1<sup>er</sup> avril 1948).  
 BRIDET Francisque, *2<sup>e</sup> classe* (J. O. du 22 avril 1948).  
 MAUCHE Edouard-Jules, *Conseiller à la Cour d'Appel de Paris* (J. O. du 28 mars 1948).  
 GIBERT Louis-Marius, *Enseigne de vaisseau de 1<sup>re</sup> classe* (J. O. du 27 septembre 1945) (à titre posthume).  
 LOUCHET Bernard-Robert, *lieutenant, à titre posthume* (J. O. du 1<sup>er</sup> mai 1948).  
 ROMANETTI Henri, *sous-lieutenant, à titre posthume* (J. O. du 1<sup>er</sup> mai 1948).  
 SAVOYE René-Jean-Charles, *sous-lieutenant, à titre posthume* (J. O. du 1<sup>er</sup> mai 1948).  
 MARNOT R.-G., *capitaine*.  
 LEONARD Roger.

### MÉDAILLE MILITAIRE

La Médaille militaire a été conférée à :

RAFALOVICH Wladimir, *maréchal des logis* (J. O. du 9 mai 1948).  
 LE CORRE Alain (J. O. du 19 décembre 1947).  
 ROBERT, *sergent-chef* (J. O. du 5 février 1948).  
 ROGER Joseph-Jacques, *adjudant-chef* (J. O. du 7 février 1948).  
 DONGRADI Albert-Benoit, *adjudant* (J. O. du 9 mai 1948).  
 DESPESAILLES Jacques, *sergent* (à titre posthume) (J. O. du 1<sup>er</sup> mai 1948).  
 CALOMME Franck, *sergent-chef* (à titre posthume) (J. O. du 9 mai 1948).  
 De CAMBOURG Patrik, *brigadier* (à titre posthume) (J. O. du 9 mai 1948).

### CROIX DE GUERRE

Sont cités à l'Ordre de l'armée :

MARNOT R.-G., *capitaine de réserve*.

Sont cités à l'Ordre de la division :

DONNADIEU Pierre.

### MÉDAILLE DE LA RÉSISTANCE

La Médaille de la Résistance a été décernée à :

MAROT Gilbert (J. O. du 13 juillet 1947).  
 SERRE René, *quartier-maître* (J. O. du 29 janvier 1948).  
 PEYROT E.-C. (J. O. du 27 mars 1948).  
 GIBERT Louis-Marius, *Enseigne de vaisseau de 1<sup>re</sup> classe* (à titre posthume).

### MÉDAILLE D'ANJOUAN

#### CHEVALIER

DODU Marcel, *capitaine* (décret du 7 avril 1948).

### OFFICIER D'ACADEME

PRADIER Marcel-Léon, *lieutenant-colonel* (J. O. du 21 avril 1948).

### DÉCORATIONS ÉTRANGÈRES

#### D. S. O. BRITANNIQUE

M. de LANGLADE, *gouverneur honoraire des Colonies*.

### PROMOTIONS

J. O. du 18 avril 1948.

Sont promus :

Au grade de colonel de réserve :

DUPERIER Léon-Maurice-Emile-Bernard.

Au grade de capitaine de réserve :

ROUAULT de LIVOURDAY Casimir.

J. O. du 5 mai 1948.

Au grade de général de division :

GARDAT Pierre-François-Marie-Joseph.

Au grade de général de brigade :

MASSON Pierre-Auguste.

J. O. du 8 mai 1948.

Au grade d'adjudant-chef :

CHEVALIER Jean.  
 MAURICE Jules.  
 HIRSCH Alex.  
 GUILLOU Jean.  
 BORNEUF Raoul.  
 BRUNEAU Henri.  
 GUILLEMOT Albert-Jean.  
 MOAL Robert.  
 PARIZOT Roger.

Au grade d'aspirant :

HASCOET Roland.  
 TRABAUD Henri-André.  
 LAGRANGE André.  
 BOILLOT Léon-Amédée.  
 BEAUBIER René-Henri.  
 SOUQUES Bernard.  
 VATRAN Franck-Félix-Paul.  
 MADEC Marcel-Jean.  
 MARIE Lucien-Marcel.  
 GUILLIN Pierre.

Au grade de sergent-chef :

QUERET Maurice.  
 SAINT-HILAIRE Gilbert.  
 CHABRAN Albert-Jean.  
 CHARRIER Charles-Louis.  
 RIVIERE F.

J. O. du 9 mai 1948.

Préfet hors classe :

HAAS-PICARD Raymond.

## MONUMENT AUX MORTS DE LA FRANCE LIBRE

### Troisième liste de souscriptions

|  |         |   |       |
|--|---------|---|-------|
| M. HAMARD  | Fr. 250 | M. IAMORT Jacques   | 200   |
| M. PERRIOT   | 300     | M. ROUDAUT, sergent-chef  | 500   |
| M. TARDY   | 500     | M. CHALMANDRIER Raymond   | 100   |
| M. BLOCH Pierre, Président-Directeur de la S.N.E.P.                                    | 500     | M. AUDIBERT André   | 500   |
| M. COHENDET-HEMJIC   | 1.000   | M. STRAFOGEL  | 200   |
| Mme JEAUNEAU   | 250     | M. VINCENT Gérard   | 200   |
| M. et Mme RENDU Auguste  | 5.000   | M. MAZO   | 1.000 |
| M. le colonel GARDET   | 2.000   | M. le Général de LARMINAT   | 5.000 |
| M. ORSINI Eugène, Agent consulaire à Porto-Rico  | 2.235   | M. JOUSSELIN  | 300   |
| M. LAUBLE Achille  | 1.000   | M. JOSSE Pierre   | 1.000 |
| M. MINOST Emile, Président de la Banque d'Indochine                                    | 1.000   | M. SALVADORI, délégué de l'A.F.L. à Trinidad  | 5.000 |
| M. CAZALIS André   | 150     | M. MONTOCCHIO Henri, en souvenir de l'aspirant de Monval (Bertyl Ryberg), mort pour la France | 3.000 |
| M. BRUNET, Administrateur des Colonies   | 1.000   | M. CORNUET  | 500   |
| M. GAUTHIER, Conseiller de la République   | 1.000   | M. KAHN   | 200   |
| M. le Général SALISBURY JONES, Attaché militaire à l'Ambassade britannique             | 1.000   | M. GERARD Joseph  | 300   |
| M. J.-J.-L. ORTOLI   | 600     | M. le Lieutenant-colonel MORVAN Henri   | 1.000 |
| M. de VILLEDEUIL, Gouverneur des Colonies  | 1.000   | M. LERIDON Louis  | 500   |
| Mme LEONETTI   | 300     | M. HAUDIDIER adjudant-chef  | 300   |
| M. MEYER G.  | 500     | M. BRAUN Marc-André   | 500   |
| M. HALLEMAN  | 200     | M. BOUGIER J.-P.  | 4.500 |
| Mme la Comtesse d'ALZAC  | 1.000   | M. GILLET M.-B.   | 100   |
| M. HERNANDEZ dit Moralis Pablo   | 500     | M. BONN Lucien  | 1.000 |
| M. HERNANDEZ Auguste   | 200     | M. LANGLOIS, délégué de l'A.F.L. à Ismailia   | 2.000 |
| M. MURAT-MANHEIM   | 1.000   | M. BUSSON R.  | 5.000 |
| M. le Général NEUHAUSER  | 1.000   | M. BATHEDOU   | 2.500 |
| M. ABOUC   | 250     | M. TANGUY de KERROS MONTGERMONT, Vice-Consul de France à Batavia                              | 500   |
| M. et Mme POITEVIN   | 300     | M. BAQUIE G.  | 1.000 |
| En mémoire du sous-lieutenant TRIPIER P.   | 1.000   | M. PLOTIN Roger   | 450   |
| M. et Mme FEND   | 200     | M. DEMAY Louis  | 1.000 |
| M. FODERE  | 500     | M. BONNEAU Gabriel  | 1.000 |
| M. GAILLIARDOT Claude  | 700     | M. LE DU Pierre   | 1.000 |
| M. BUQUIN Roger, lieutenant  | 500     | M. l'Intendant général SOUQUES  | 2.000 |
| M. BUQUIN Jean   | 500     | M. ADIGARD DES GAUTRIES   | 2.500 |
| Section de l'A.F.L. à Johannesburg (2 <sup>e</sup> versement)                          | 5.000   | M. RHEIMS Fernand   | 1.000 |
| Compagnie Electro-Mécanique, Le Havre  | 2.000   | M. WORMS Raymond  | 1.000 |
| M. MEYER Pierre  | 500     | M. et Mme DELACOURCELLE   | 500   |
| M. BRULH Albert  | 200     | M. BASSIL   | 500   |
| M. LE BAS  | 1.000   | M. GRIMM Lucien   | 300   |
| M. PRUDHOMME   | 100     | M. RICHARD Gaston   | 200   |
| M. le Vice-Amiral ROBERT   | 1.000   | M. PETIT Jean   | 200   |
| M. GUERIN-LESE Guy   | 500     | Mme GARCHERY Antoinette   | 200   |
| MM. PLAT Armand et Jean  | 100     | M. VAUTELIN   | 200   |
| M. le Lieutenant-Colonel CARICHIOPULO  | 10.000  | M. MONDOULET Lucien   | 200   |
| M. VASSOUR, sergent  | 100     | M. DAILLIERE Georges  | 500   |
| Mme BIROT J., en souvenir de son fils  | 500     | M. CRITICOT Emile   | 500   |
| Mme SAGET A.   | 200     | M. EDOUZAN  | 300   |
| M. SENNEUR Roger   | 300     | M. MARCELIN   | 500   |
| Josette et Francis LE CHEVERT pour leur papa   | 200     | M. BAUER  | 500   |
| Mme LE CHEVERT pour son mari   | 300     | M. BOURREL Louis  | 100   |
| M. GOULARD Christian, architecte du Gouvernement                                       | 500     | Mme MALLET  | 550   |
| Mme GUINÉGOT   | 300     | Mme Vve GELAS et son fils Pierre  | 150   |
| M. ANDRIEU Yvon  | 200     | M. AUZILLON   | 1.003 |
| M. BAYLLE René   | 400     | M. ROSENTHAL  | 5.000 |
| Mme BRIDOUX D'ISTRIA en souvenir de son fils, le lieutenant pilote Pierre Bridoux      | 3.000   | M. CRESCENT Jean  | 200   |
| M. CASILE Marius   | 500     | Association des Premiers Compagnons :   |       |
| Mme DENIS DE PORTE   | 200     | De la part de :   |       |
| M. DEGEORGE Claude   | 400     | M. LACOMBE Léon   | 500   |
| M. MARTINY   | 500     | Mme CROUZET   | 5.000 |
| M. GULLON Paul   | 1.000   | Mme PAIN  | 1.000 |
| M. CRESPIN G.  | 350     | Mme GRAS  | 2.000 |
| M. et Mme MOREAU Georges en souvenir de leur fils Jean Moreau                          | 300     | Mme GRAND   | 1.000 |
| M. le Lieutenant COUDROY Maurice   | 500     | M. et Mme MALCOUBLOZ  | 200   |
| M. SLYPER Isidore et Mme en souvenir de leur fils, le sous-lieutenant Jean-Paul Slyper | 500     | M. RICHARD Gasparius  | 1.000 |
| M. PARMENTIER Albert   | 100     | M. CORNUDET Chabrilan   | 1.000 |
| M. TINTANE Norbert   | 200     | M. ROYER A.-R.  | 500   |
|  |         | M. TULASNE F.   | 200   |
|  |         | M. RESNIER  | 200   |
|  |         | M. BELLET L.  | 200   |

TOTAL DE LA 3<sup>e</sup> LISTE .....Fr. 129.638

Total général : 662.633 francs.

Les [dons sont reçus au Siège Central C.C.P. PARIS n° 5.126-45 ou au Siège de nos Sections.

# CARNET DE L'ASSOCIATION

## FIANÇAILES

Notre camarade SCEMAMA, ex-F.N.F.L., est heureux d'annoncer ses fiançailles avec Mlle Claude JULIEN.

Nous apprenons avec joie les fiançailles de notre camarade Sidney CHOURAQUI, avocat à Casablanca, avec Mlle Juliette AYACHE, d'Oujda.

L'Aspirant René NASCHOLD, de CALW (dit CUNY) a le plaisir de faire part de ses fiançailles avec Mlle Micheline PALME, de Bayonne.

## MARIAGES

M. MADEC Yves, ex-quartier-maître radio à bord de la « Combattante » fait part de son mariage avec Mlle Renée MADEC, le 30 mars 1948, à Brest.

M. Paul LELEU, Officier radio de la Marine Marchande, est heureux de faire part de son mariage avec Mlle Yvonne MEUDIC, le 29 mars 1948, à Gagny.

Notre camarade QUELEN, ex-Adjudant BM 10, a le plaisir de faire part de son mariage avec Mlle LEOST Suzanne. La bénédiction nuptiale leur a été donnée en l'église Saint-Martin, à Morlaix, le samedi 17 avril 1948.

Nous apprenons le mariage de M. Paul LEJEUNE, Officier de réserve F.F.L., Croix de guerre française et norvégienne, avec Mlle Paulette JAN.

Nous apprenons avec plaisir le mariage de Mlle Gabrielle DUPUIS, fille de notre camarade André DUPUIS, Chevalier de la Légion d'Honneur, avec M. Guy LUSSEAU.

Le 3 mai 1948 a été célébré le mariage de notre camarade Joseph LE TIESE avec Mlle Yolande BIGER.

Le 15 mai 1948 a été célébré, en l'Eglise Sainte-Bénigne de Pontarlier, le mariage de notre camarade BERTRAND de FRVILLE, Croix de guerre, avec Mlle Jacqueline CHABOD, Ingénieur E.P.F.

Le Lieutenant Marcel MOREL, de l'Armée de l'Air, médaille militaire, croix de guerre, fait part de son mariage avec Mlle Monica MUDD, qui a été célébré le 27 avril 1948, en l'Eglise Saint-Peter de Scarborough (Angleterre).

Léon TARTIVOT, ex 1<sup>er</sup> B.I.M., avocat stagiaire, attaché à la Cour de Cassation, a le plaisir de faire part de son mariage avec Mlle Marthe ROLLAND.

Nous apprenons avec plaisir le mariage de notre camarade MOUROT Gabriel, garde des Eaux et Forêts avec Mlle Charline BOURIGEL, célébré le 29 décembre 1947 à Poussay (Vosges).

## NAISSANCES

Notre camarade BONCOURS Raoul, ancien de la 1<sup>re</sup> D.F.L. et Mme, née CHAFFANEL Mauricette, sont heureux de faire part à leurs amis et connaissances de la naissance de leur fils Didier, Meknès, le 16 novembre 1947.

Le Sergent-Chef ROCQUES Pierre, de l'Ecole de Chasse « Christian MARTELL » ancien des F.A.F.L. et Mme née VERDIER Marcelle, ont la joie de faire part de la naissance de leur fille Paule, Meknès, le 6 mars 1948.

Christian PELTIER est heureux d'annoncer la venue en ce monde de son petit frère Patrice. Jonzac, le 4 mai 1948.

M. et Mme LE MEUR font part de la naissance de leur fils Alain, le 30 mars 1948, à Tremeven (Côtes-du-Nord).

M. et Mme André GRAVIER ont la joie de faire part de la naissance de leur fille Jocelyne-Marie-Thérèse, le 5 mai 1948, à Saint-Etienne-les-Remiremont.

M. et Mme Pierre RECAMIER ont la joie de faire part de la naissance de leur fille Françoise, le 12 avril 1948, à Lyon.

Le Lieutenant Pierre LANCELLE et Mme sont heureux de faire part de la naissance de leurs fils Dominique et Alain. Paris, le 23 avril 1948.

M. et Mme JOUSSE sont heureux d'annoncer la naissance de leur petite fille Frédérique-France, née le 28 janvier 1948 à Alençon.

M. LORIOT, ex-Sous-Officier Q.G., 50 1<sup>re</sup> D.F.L. et Mme, sont heureux de faire part de la naissance de leur quatrième enfant, José-Bernard, le 17 février 1948 à Bourg-le-Roi (Sarthe).

Le 29 avril 1948 est né à Nancy Alain-René WILLAUME.

Nous apprenons avec joie la naissance d'un petit Jacques au foyer de M. et Mme Louis DEBY, le 2 mai 1948.

M. Bernard GILLET, ex-F.N.F.L. et Mme ont la joie de faire part de la naissance de leur fille Marie, le 14 janvier 1948.

L'Adjudant Georges DYMEY, ex-parachutiste au 2<sup>e</sup> R.C.P., est heureux d'annoncer la naissance de son quatrième fils, Lucien, à Saint-Rémy-les-Chevreuse.

Jean-Pierre COTE est heureux d'annoncer la naissance de son petit frère Jean-Claude, le 25 avril 1948.

Jacqueline JAMET, fille de M. JAMET Jacques-Marie, ex F.N.F.L., est née le 13 mars 1948 à Carantec.

Notre camarade FRANTZ Maurice, a le plaisir de faire part de la naissance de son cinquième enfant, Jean-Marc, le 13 mars 1948.

André GALLAS, Compagnon de la Libération, et Mme sont heureux de faire part de la naissance, le 7 décembre 1947, de leur fils Patrice-Roland.

L'Officier des Equipages (ex-F.N.F.L.) et Mme Jean COLIN sont heureux de faire part de la naissance de leur fils Patrick, le 17 avril 1948.

M. Roger NICOLAS et Mme sont heureux de faire part de la naissance de leur fille Roselyne, le 3 avril 1948.

L'Officier des Equipages, Mme LOFI et leur fils Alain ont la joie de faire part de la naissance de leur petite Denise, le 24 avril 1948.

M. ARDOIN Pierre, fait part de la naissance de son troisième enfant, nommée Jeanne-Andrée, le 12 octobre 1947.

Jacques JUIN, ex-Adjudant Chef au 1<sup>er</sup> R.M.S.M. a le plaisir de faire part de la naissance de son deuxième enfant, Jean-Jacques. Penja (Cameroun), le 5 avril 1948.

M. et Mme Jean DUBURCH ont la joie de faire part de la naissance de leur fils Olivier. Brazzaville, le 10 avril 1948.

M. et Mme François LE MEUR sont heureux de faire part de la naissance de leur fils Jean-Yves.

Notre camarade Jean LEROUX fait part de la naissance de sa fille Josiane-Pierrette-Esther, née le 8 décembre 1947.

Le Médecin-Lieutenant M. RICKARD et Mme ont le plaisir de faire part de la joie de Jacqueline à l'arrivée de son petit frère Jean-Michel. Pau, le 5 décembre 1947.

L'Adjudant Paul BASTIEN a l'honneur de faire part de la naissance de ses deux enfants Jean et Pierre, nés le 7 juin 1947.

Nous apprenons avec plaisir la naissance à Alger de la mignonne Francette, chez notre camarade MASSA Vincent et Mme.

Pierre BEILIN, ancien du 1<sup>er</sup> R.A. et Mme ont le plaisir d'annoncer la naissance de leur fille Catherine, le 1<sup>er</sup> avril 1948.

M. Roger BOULAY, ex-Caporal au 18<sup>e</sup> R.T.S., à la joie de faire part de la naissance de sa fille Geneviève.

M. et Mme Paul FILOMENE sont heureux de faire part aux anciens de la 1<sup>re</sup> D.F.L., B.M. 24, B.M. 5, B.M. 4, de la naissance de deux jumelles, Jacqueline et Marcelle, le 10 avril 1948 à Villejuif.

M. HOLTZ (ex-2<sup>e</sup> R.M.T., 5<sup>e</sup> Cie) et Mme ont le plaisir d'annoncer la naissance d'un petit Marsouin prénommé Jean.

M. et Mme André LANCELOT sont heureux de faire part de la naissance de leur petite fille Nicole-Madeleine, née le 17 mars 1948 à Saint-Mandé (Seine).

Ex-Adjudant-chef DUFOUR du R.T.S.T. (Groupe Nomade du Kanem) BM 24 et B.I.M.P. et Mme ont la joie de faire part de la naissance de leur fils Jacques. Paris, le 13 mars 1948.

Mme et M. Jacques BERDOT (ex-F.A.R.L.) ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille Anne.

Le 19 mars 1948 est né Pierre-Henri au foyer de M. et Mme Pierre DVODAZNAK.

Annick DUJARDIN a la joie de faire part de la naissance de sa petite sœur Marie-Claude, née le 7 janvier 1948.

Nous apprenons avec joie la naissance de la petite Françoise-Marie-José survenue le 30 décembre 1947 au foyer de notre camarade DERVIEUX.

Mme et M. BOUTTIER, ex-501 R.C.C., 2<sup>e</sup> DB sont heureux d'annoncer la naissance de leur petite Annie.

Lucien VANTROYS, ex-Commandant CHAMBAUDOIN dans les F.N.F.L. et Mme sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille Claire, le 20 mars 1948.

Nous apprenons la naissance de la petite Colette au foyer de notre camarade Roger LOISAU, de Relizane (Oranie).

La Section du Lot-et-Garonne nous annonce la venue d'une mignonne petite fille, nommée Chantal, dans la famille LAFON Henri.

M. BRIANT fait part de la naissance de son petit garçon, Yves, le 7 avril 1948.

## DECES

Nous apprenons avec regret le décès du Colonel Marcel BOUIN, Commandeur de la Légion d'Honneur, Croix de guerre 1914-1918 des T.O.E. et 1939-1940, Médaille de la Résistance, décédé le 2 mai 1948 à l'hôpital du Val de Grâce à Paris.

M. BROGNIART fait part à ses chefs et anciens camarades du 1<sup>er</sup> R.A. de la perte cruelle qu'il vient de subir en la personne de sa femme.

Le décès de Mme Veuve LEMAITRE, mère de notre camarade Maurice LEMAITRE, vient de nous parvenir.

C'est avec tristesse que nous apprenons par notre Section de Meknès la mort du Commandant MOURIER, Compagnon de la Libération, Officier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre, tué dans un accident d'aviation le 2 avril.

Mme Veuve LOCHON Maurice fait part de la perte cruelle qu'elle vient d'éprouver en la personne de Madame Veuve Gustave RIPAUT, sa mère.



Nous avons reçu du Gouverneur BARON, des Etablissements français dans l'Inde, le télégramme suivant :

« Ai profonde tristesse vous apprendre décès Ingénieur en Chef GIROD, Chevalier Légion d'Honneur, héros résistance indochinoise, torturé par Japonais. Stop. Mort survenue 17 mai.

BARON. »

M. FAURE, Président de la Section de Rio de Janeiro nous fait part du décès de deux camarades : Michel COUVREUR, F.F.L. et Gabriel DUMONTET, F.N.F.L., morts dans un accident.

L'Association adresse ses condoléances émues aux familles de nos camarades et les assure de sa sympathie.

### LA MORT DE L'INGÉNIEUR-MÉCANICIEN EN CHEF LOUIS BERTAUX

C'est avec une stupeur attristée que tous nos camarades ont appris, comme moi, la mort de notre regretté compagnon des Forces Navales Françaises Libres, l'Ingénieur-mécanicien en Chef de 1<sup>re</sup> classe Louis BERTAUX.

Je savais par sa lettre de nouvel an, toujours si aimable, qu'il avait eu quelques soucis pour sa santé vers la fin de 1947. Mais qui de nous aurait jamais pensé que ce gai camarade, plein de vie, d'allant, et surtout de verve allait nous quitter aussi brusquement, alors qu'il parlait si joyeusement de sa petite fille et du petit frère attendu bientôt ?

L'Ingénieur BERTAUX, alors chef mécanicien de l'avisov Savorgnan de Brazza, après avoir participé aux opérations sur les côtes de Flandre, rejoignit l'Angleterre, avec son bâtiment, en juin 1940.

## PETITES ANNONCES

### DEMANDES D'EMPLOI

67. Cherchons à placer pour travaux de ferme faciles, jeune homme arriéré de 21 ans. Envoyer offres au Service social.

### DIVERS

68. Notre camarade RAGOT Max, « Hôtel Terminus », 3, boulevard Pont-Achard, à Poitiers (Vienne), réserve à tous les anciens membres des F.F.L. porteurs de la carte de l'Association des prix spéciaux et avantages.

Peu de temps après, un des premiers, le Savorgnan de Brazza sous les ordres du Commandant en second, avec l'Etat-Major et l'équipage presque au complet, se joignait aux Forces Navales Françaises Libres en cours de constitution.

Et c'était le départ pour une longue campagne. D'abord pour participer au ralliement de nos colonies d'Afrique équatoriale, puis pour la patrouille, monotone et sans fin à l'entrée de la mer Rouge dans ce coin si inhospitalier, au climat épuisant.

En 1942, retour à Newcastle pour la remise en état. Nous retrouvons le camarade BERTAUX, toujours aussi gai, entraînant tout le monde à bord, par sa verve enjouée.

Promu Ingénieur-mécanicien en chef de 2<sup>e</sup> classe, c'est le service de l'Etat-Major des F.N.F.L. à Londres, le travail de bureau qui ne satisfait guère son activité incessante. Il accompagne l'Etat-Major à Alger en 1943, pour assurer la fusion avec l'Etat-Major de la Marine en Afrique du Nord.

Mais il devient bientôt le chef du service « Machines » du Richelieu, qui rejoint la Home Fleet. C'est ainsi qu'en janvier 1944, je le retrouve, toujours le même, à Scapa-Flow. Il participa avec ce bâtiment aux opérations contre les Japonais en Malaisie, jusqu'à la rentrée du bâtiment en France.

Promu Ingénieur en chef de 1<sup>re</sup> classe, BERTAUX servira à l'Inspection des Machines, puis à la Majorité générale de Cherbourg et au cabinet militaire du Ministre à la fin de l'année 1947.

Il fut toujours un excellent chef de service. Plein d'entrain et de vie, il était suivi avec joie par les officiers et les hommes et pouvait facilement exiger beaucoup d'eux dans les circonstances souvent graves et difficiles.

Son dévouement pour nos camarades des F.N.F.L. ne s'est jamais ralenti et nombreux sont ceux qui ont obtenu, grâce à lui, ce qu'ils méritaient. Je suis certain que tous lui garderont un souvenir fidèlement reconnaissant.

Au nom de tous ses amis, de tous les Anciens des Forces Navales Françaises Libres, nous adressons à M<sup>me</sup> BERTAUX et à M<sup>me</sup> la Générale BERTAUX l'expression émue de nos sincères condoléances.

Ingénieur général ARBURGER.

69. M. CONSORTI de « La Maison du Meuble », 55, rue Thiers, à Calais, et 45, rue de la République, à Montauban (T.-et-G.), se tient à la disposition de tous les camarades pour fabrication en série de meubles en tout genre.

70. A vendre un sommier métallique recouvert de toile, le tout en parfait état, dimension 1 m. 20. S'adresser au service social.

71. Ancien F.F.L. céderait licence n° 4, débit de boissons, prix avantageux. Téléphoner : Odéon 69-33.

## L'ATELIER SAINT-BERNARD

9, Rue Planchat, 9 — PARIS-XX<sup>e</sup>  
MÉTRO : AVRON

- Crée et fabrique
- le meuble moderne
- dans ses ateliers

EXCLUSIVEMENT :

**CHAMBRES A COUCHER  
SALLES A MANGER**  
EN NOYER, PALISSANDRE  
ET FRÈNE VERNI

Administrateur : John BROWN - F.F.L. 40  
101<sup>e</sup>/102<sup>e</sup> C<sup>le</sup> Auto

INSTALLATION  
GÉNÉRALE  
— DE —  
MAGASINS  
ATELIERS  
**MODA**

10, RUE ROCHECHOUART

TRUdaine 11-41

Toutes les femmes choisissent



Une Crème !

la crème de beauté  
Hydratante MONSAVON

MOTEURS DIESEL  
**BAUDOIN**

de

35 à 400 CV

IMPRESSIONS ET CARTONNAGES  
PUBLICITAIRES  
**D . M . C .**

○

Directeur : J. COHENDET - HEMJIC

Ex F. N. F. L.

○

10, RUE ROCHECHOUART — PARIS (IX<sup>e</sup>)

TRUDAINE : 11-41

*Le meilleur endroit  
pour donner rendez-vous à un camarade  
est le*

# **FREE FRENCH CLUB**

---

---

---

**12, Rond-Point des Champs-Élysées, 12  
PARIS**

Réservé aux membres de l'Association  
et  
aux Amis de la France Libre

*Vous y trouverez*



SALLES DE RÉUNIONS  
POUR AMICALES  
SALLES DE LECTURE  
**BAR - RESTAURANT**